

Projet de Services aux Familles du territoire de l'Agglomération de La Rochelle

Convention Territoriale Globale 2023-2027



Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle



AR Prefecture

017-211700281-20231012-DEL07_12102023-DE

Reçu le 13/10/2023

Publié le 13/10/2023

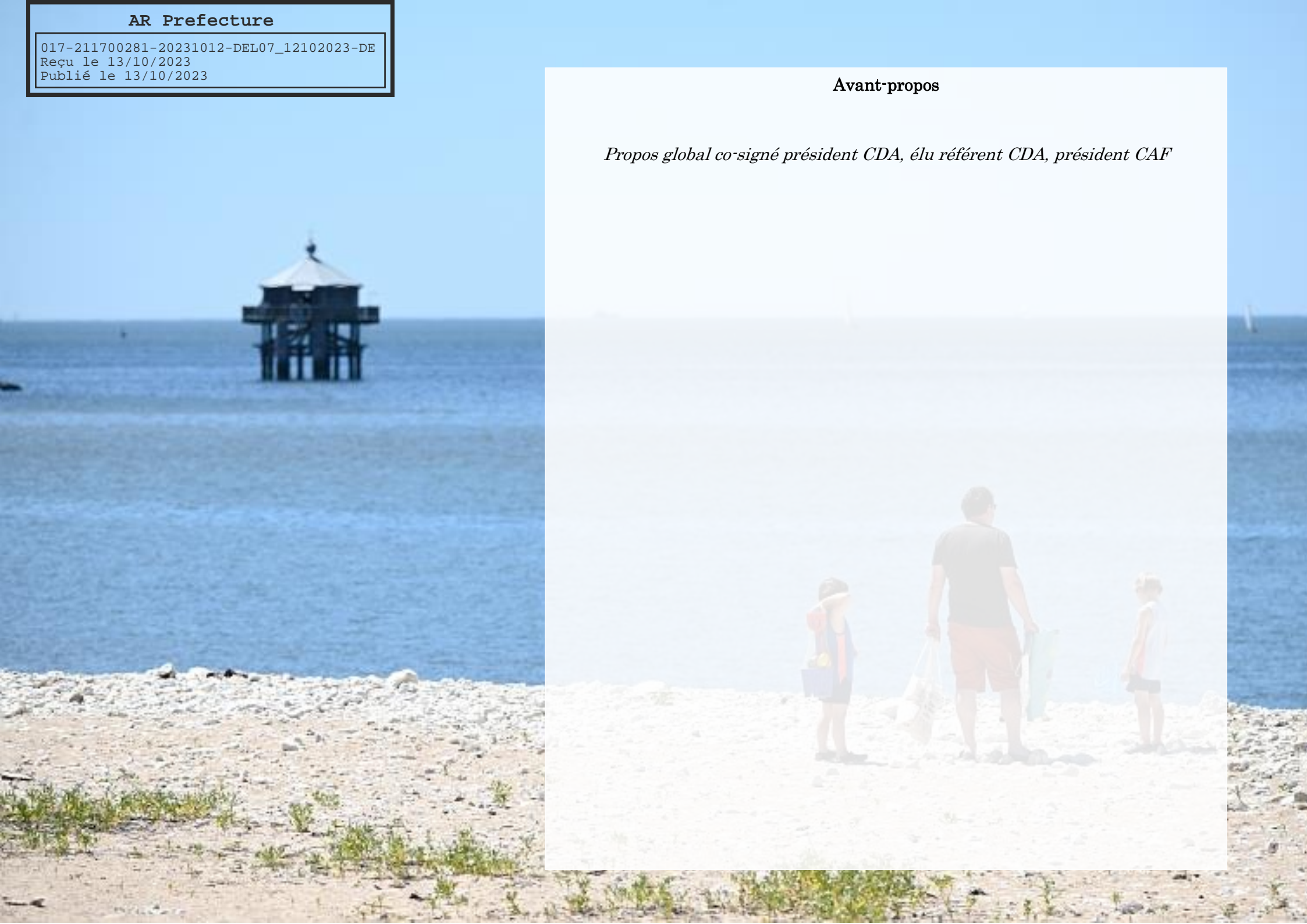
Réalisé par Priscille GODDE, Cheffe de projet
Coordinatrice Convention Territoriale Globale
Communauté d'Agglomération de La Rochelle
18 avenue Pierre Loti - 17000 La Rochelle
05 46 51 50 52 / 06 27 14 78 90
priscille.godde@agglo-larochelle.fr

Sous la direction de Vincent DEMESTER, référent politique
des questions relatives à la coordination des pratiques éducatives
Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Projet de services aux familles – VERSION DE TRAVAIL n°2 - août 2023

Avant-propos

Propos global co-signé président CDA, élu référent CDA, président CAF



AR Prefecture

017-211700281-20231012-DEL07_12102023-DE

Reçu le 13/10/2023

Publié le 13/10/2023

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| 1. La démarche projet | 7 |
| Qu'est-ce que la Convention Territoriale Globale ? | 8 |
| La méthode : de la consultation à la co-construction | 10 |
| 2. Diagnostic social et familial du territoire | 19 |
| Portrait social du territoire | 20 |
| Où et comment accueille-t-on les tout-petits (– de 3 ans) et leurs parents ? | 24 |
| Où et comment accueille-t-on les enfants de 3 à 15 ans et leurs parents ? | 26 |
| Où et comment accompagne-t-on les jeunes (15-25 ans) et leurs parents ? | 31 |
| Où et comment accueille-t-on les familles à besoins spécifiques sur le territoire ? | 32 |
| Comment vivre et habiter sur le territoire de l'Agglomération de La Rochelle ? | 33 |
| 3- Processus de mise en œuvre et de suivi-évaluation orienté changement | 34 |
| L'approche orientée changement, de quoi s'agit-il ? | 35 |
| Le schéma de développement par chemins thématiques du changement | 36 |
| Le suivi-évaluation par thématique | 41 |
| 4- Une gouvernance partenariale | 42 |
| Les instances de pilotage du projet de services aux familles | 43 |
| L'organisation opérationnelle | 44 |

AR Prefecture

017-211700281-20231012-DEL07_12102023-DE

Reçu le 13/10/2023

Publié le 13/10/2023

1. La démarche projet

Projet de services aux familles



Qu'est-ce que la Convention Territoriale Globale ?

C'est le dispositif national qui prend le relai des Contrats Enfance Jeunesse et qui instaure l'échelle intercommunale comme obligatoire à partir de 2022 pour continuer à percevoir les financements CAF (Cf. circulaire de la Direction des politiques familiales et sociales - janvier 2020. La CTG vise à accompagner les territoires, et plus spécifiquement les intercommunalités dont celle de l'Agglomération de La Rochelle, dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique d'action sociale et familiale globale menée par les communes.



La CTG met en œuvre des axes de travail identifiés à travers un diagnostic portant sur l'ensemble des champs de compétences communs aux collectivités et à la Caf.

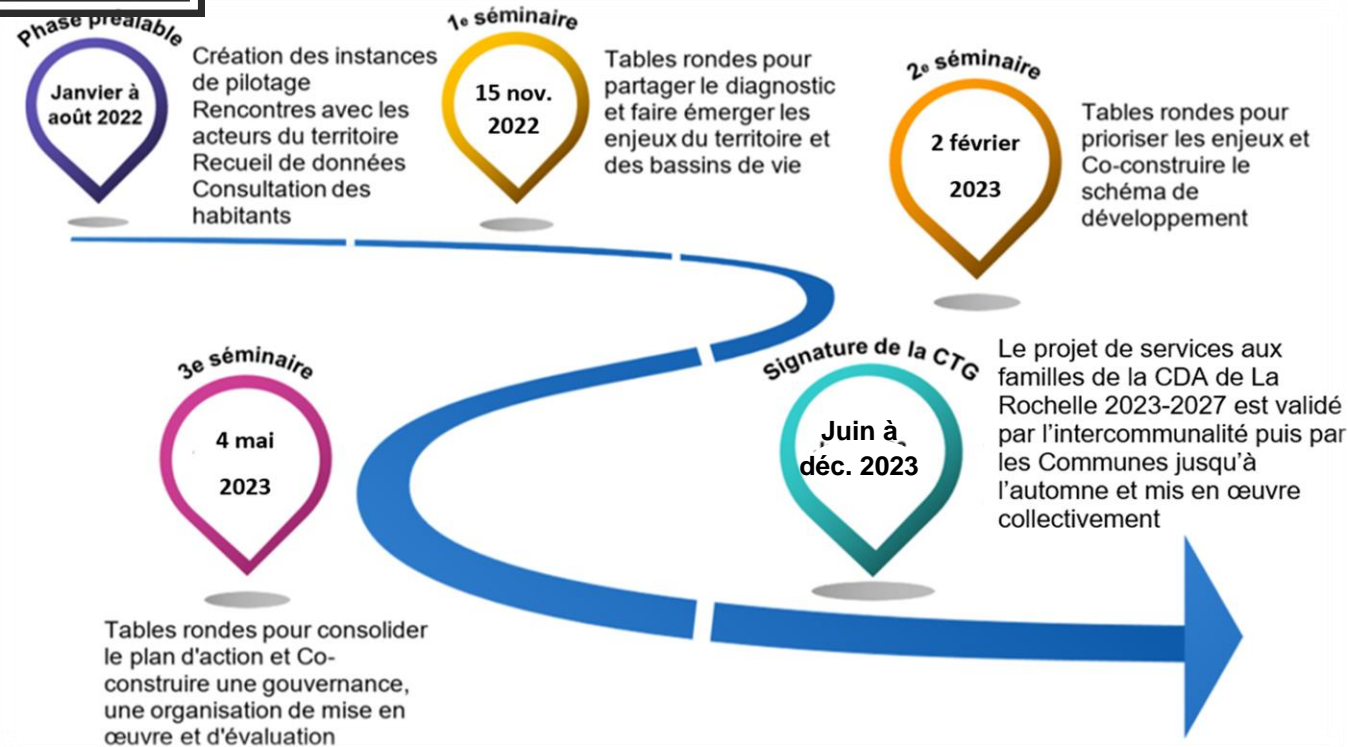
Cette démarche de diagnostic passe par la mobilisation des acteurs socio-culturels et socio-économiques, pouvant constituer des relais des dynamiques territoriales liées à l'amélioration ou au développement des services aux familles et à l'attractivité des familles sur le territoire. **Le but est d'écrire un projet de services aux familles du territoire.**

La Convention Territoriale Globale vise à **co-construire et à mettre en œuvre**, sur la base d'un diagnostic partagé, **un schéma de développement (plan d'action pluriannuel et coordonné)**. **L'agglomération de La Rochelle et la CAF** initient la co-construction

d'une convention territoriale globale (CTG) sur **la politique de services aux familles du territoire pour les 5 ans à venir**. Sur l'Agglomération de La Rochelle, les acteurs du territoire (élu, professionnels, institutionnels, bénévoles), le Département, l'Education Nationale et les organismes de la sécurité sociale sont associés à cette démarche. Pour cela, 3 séminaires sont organisés entre novembre 2022 et mai 2023 pour partager le diagnostic (construire une vision commune du territoire et de ses priorités) puis définir ensemble les enjeux, les objectifs et les actions à mettre en œuvre pour les 5 années à venir.

L'objectif est de mieux répondre aux besoins et aux attentes des habitants, de renforcer les coopérations et de contribuer ainsi à une plus grande efficacité et complémentarités d'interventions entre acteurs du territoire. Sur le territoire, la démarche vise à :

- ▶ **Consolider la dynamique partenariale sur l'accès aux services** : cet axe correspond au champ des Projets Educatifs Locaux ou de Territoire (PEL et PEDT) et couvre la petite enfance, l'enfance, jeunesse et la parentalité
- ▶ **Elargir à la question de l'accès aux droits, de l'inclusion numérique et du handicap** : l'objectif est de permettre à tous les habitants, quel que soit leur lieu d'habitation, leur niveau de revenu et leur situation sociale de faire valoir leurs droits.
- ▶ **Explorer la question de l'animation de la vie sociale et du cadre de vie** : il s'agira de croiser nos regards sur la participation des habitants, de partager un état des lieux et des objectifs communs.



Quelques dates clés



- **1^{er} décembre 2021 :** Recrutement d'une chargée de coordination de la CTG
- **6 décembre et 24 janvier :** Réunions du Comité de Suivi et d'Orientation de la CTG
- **27 janvier 2022 :** Délibération du Conseil Communautaire pour un co-financement CAF / CDA La Rochelle du poste de coordination
- **31 janvier 2022 :** Comité de pilotage de lancement de la démarche
- **Du 17 janvier au 21 mars :** Rencontres des élus locaux et des coordinateurs des projets éducatifs locaux de chaque bassin de vie.
- **30 mars 2022 :** 1^{ière} rencontre du groupe de travail des coordinateurs des communes pour co-construire la démarche sur chaque bassin de vie
- **Du 15 juin au 15 août 2022 :** enquête en ligne sur les services aux familles
- **15 novembre 2022, 2 février et 4 mai 2023 :** 3 séminaires pour co-construire un projet de services aux familles partagé

La méthode : de la consultation à la co-construction

Consultation des élus locaux

Du 17 janvier au 21 mars 2022 : L' élu en charge de la coordination politique de la Convention Territoriale Globale, accompagné de la chargée de mission CTG, sont allés à la rencontre des élus locaux. 11 rendez-vous ont été organisés avec les Maires, adjoints référents et coordinateurs des projets éducatifs de territoire des communes ou des syndicats ayant compétence Petite Enfance, Enfance, Jeunesse.



- ▶ Le Sivom de la Plaine d'Aunis exprime l'importance de travailler ensemble autour de la mobilité, du handicap et du maillage et de la continuité de services aux familles
- ▶ Le Sud Agglo souhaite développer des services aux familles en soutien à la parentalité et développer une offre de mode d'accueil petite enfance
- ▶ Pour Dompierre et Ste Soulle les questions autour de l'adolescence et de la mobilité sont primordiales

De façon générale, les élus locaux souhaitent que le Projet de Services aux Familles apporte un plus à ce qu'ils font déjà en matière d'offre et d'accès aux services aux familles en s'appuyant sur un existant à renforcer, à développer et à faire rayonner à l'échelle de l'agglomération mais aussi en apportant un soutien technique et financier aux projets innovants, municipaux ou associatifs.

Consultation des familles¹ :



Elaboration collaborative du questionnaire piloté par la coordinatrice CTG avec les élus membres du Comité de Suivi et d'Orientation de la CTG, les coordinateurs des projets éducatifs des communes et le soutien d'experts en marketing de l'Université de La Rochelle et en projet web de la CDA de La Rochelle. Administration en ligne du 15 juin au 15 août 2022

Cibles : les parents d'enfants de 0 à 25 ans du territoire de l'Agglomération de La Rochelle.

- ▶ Affiches et communication en ligne par le site de l'Agglomération et de ses communes membres.
- ▶ Mailing de la CAF (18 616 allocataires), des directeurs d'écoles, des services Petite Enfance, Enfance et Jeunesse des communes de l'Agglomération de La Rochelle.
- ▶ Invitation à répondre au questionnaire dans les points d'accès informatique des mairies et des centres socioculturels.

Thématiques du questionnaire, 7 thématiques dont :



- ▶ 5 (petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, handicap) ne s'affichent que pour les personnes concernées, sélectionnées selon leurs réponses dans la partie « profil »,
- ▶ 2 thématiques « accès aux droits et inclusion numérique » « cadre de vie-animation de la vie sociale » sont affichées pour tous les répondants



2829 réponses soit 15% des parents d'enfants de 0 à 25 ans allocataires CAF.



Pour certaines questions, les effectifs sont plus faibles que pour d'autres. Aucune question n'est obligatoire pour passer à la question suivante hors le lieu d'habitation. **Les résultats sont à considérer comme des tendances.**

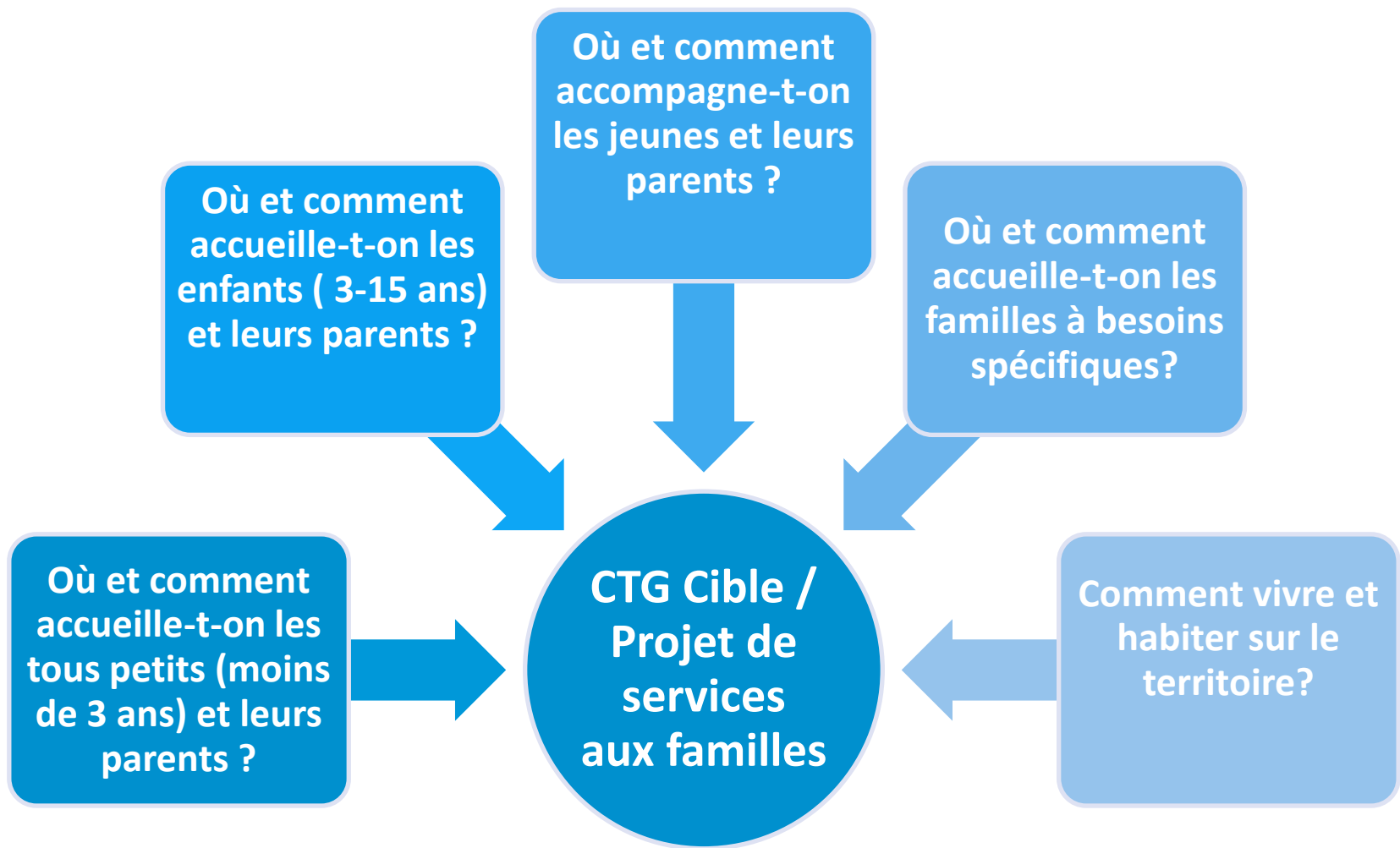


Partage des données : les données brutes analytiques par communes ont été transmises à tous les maires et directeurs généraux des communes pour traitement par leurs services.

Les élus souhaitent mener une enquête plus spécifique auprès des jeunes du territoire. Au vu des délais impartis, le choix a été fait de reporter cette action qui entrera pleinement dans le schéma de développement du Projet de Services aux Familles.

¹ Analyse des résultats en annexe 1

A l'issue de ces consultations, 5 thématiques de travail sont identifiées au lancement de la démarche comme support d'étude et comme objet de développement social local (la question de la parentalité est traitée en transversalité) :



- ▶ Avec une moyenne de 150 participants par séminaire, 256 personnes au total ont participé à au moins un séminaire.
- ▶ Une représentation de tous les acteurs des services aux familles : du professionnel de terrain au cadre stratégique, du conseiller municipal au Maire...
- ▶ 3% autre inclus : CPAM, Fonction publique hospitalière, parents d'élèves, professionnels de l'habitat, travailleurs sociaux libéraux

La démarche s'inscrit dans un **processus participatif** favorisant la contribution de l'ensemble des parties prenantes de la Communauté d'Agglomération, des Communes et du territoire.

Elle s'appuie sur une méthodologie dite « agile », qui rompt avec la démarche de projet, dans le sens où elle s'attache à définir des changements souhaités pour le territoire et ses habitants, constitutifs d'un « futur idéal » ou « vision » à long terme du territoire. Puis, à partir de cette vision, il s'agit de construire les chemins de progrès, véritables « chaînes de causalité » qui s'appuient sur des observations ou des indicateurs multicritères.

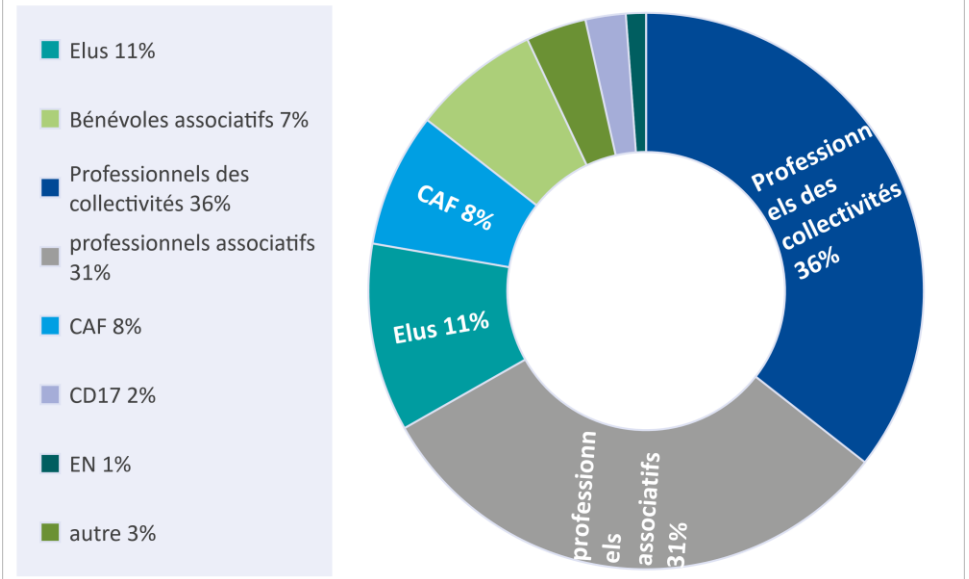
Première étape le **diagnostic partagé** : processus de travail participatif qui met en évidence les points forts, les points faibles et les potentialités du territoire. Il recherche les écarts entre les représentations des différents acteurs, met en évidence les atouts et les attentes, et recherche des axes de développement pour le territoire.

Il s'est nourri d'éléments recensés dans les études conduites sur l'agglomération par les services intercommunaux et de la Caisse d'allocations familiales notamment. Ces données ont constitué un premier corpus de matériaux « données statistiques ou froides ». Elles ont fait l'objet d'une première analyse complétée par une investigation auprès des publics et des acteurs locaux.

Enfin, ce travail a été porté à la connaissance des acteurs du territoire (1^{er} séminaire) afin de construire le **capital stratégique** du territoire. Cet outil permet de concentrer son attention sur les ressources, les atouts et les leviers d'action du territoire pour les valoriser, les développer et assoir une réelle dynamique de changement.

Pour l'étape suivante, le 2^{ème} séminaire, une **Approche Orientée Changement** a été conduite, il s'agit d'une démarche plus stratégique basée sur les changements et les résultats obtenus. Elle cherche à dépasser le temps du projet pour s'inscrire dans le temps long, propre aux organisations et acteurs (vision intemporelle et durable). L'approche orientée changement se base sur une recherche d'analyse qualitative des évolutions du territoire.

Composition de la participation aux séminaires



Elle permet de réfléchir aux **étapes successives à parcourir** pour atteindre **une vision positive et réaliste des changements visés**, en s'appuyant sur plusieurs hypothèses.

Cette démarche permet de construire un suivi-évaluatif et de projeter une mesure d'impact pour la fin du projet de services aux familles.

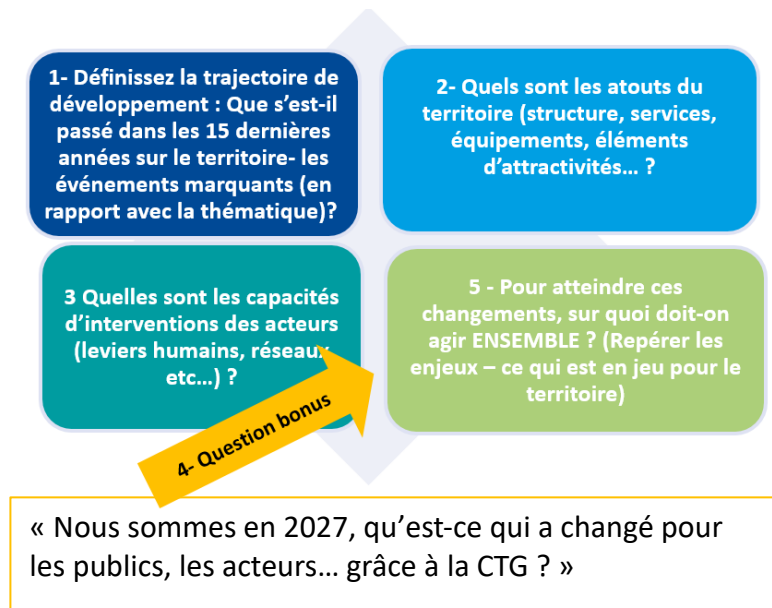
Dans cette perspective et avec la volonté de conserver la dynamique du Groupe Projet, **un groupe de suivi et d'orientation** est installé. Il est placé au centre de la gouvernance.

Le processus de « **suivi-évaluation** » ne saurait se faire sans les interactions entre les acteurs, les familles, les jeunes et les habitants du territoire en général.

Une troisième étape menée pendant un 3^{ème} séminaire permet de travailler à **consolider le schéma de développement ainsi que l'engagement des parties-prenantes**. Il s'agit de construire la mise en opérationnalité du projet de service aux familles. L'outil « world café » permet la rotation de petits groupes sur quelques actions structurantes. Cet outil favorise un processus de dialogue qui permet de faire participer un vaste groupe en donnant place à chacun pour mener une analyse approfondie des actions structurantes constitutives du Projet de Services aux familles.

Un forum d'engagement vient clore ce cycle de travail de construction et préfigure l'engagement de chacun dans les groupes de travail portant la réalisation du Projet.

- **Ateliers « capital stratégique »** : en 5 questions après un temps de prise de connaissance des données du territoire par thématique issue de la CAF, de l'Insee, de l'Observatoire de la CDA, du diagnostic PLUIH, du diagnostic Plan de relance, de l'Analyse des Besoins Sociaux etc...



Les visions cibles par thématiques En 2027...

Toutes les familles trouveront des réponses plurielles à leurs besoins d'accueils (accueil ordinaire, horaires atypiques, aides au répit...) quel que soit leur lieu de résidence

Tous les enfants auront accès à une offre éducative variée et de qualité sur tout le territoire avec une attention particulière pour les enfants à besoins spécifiques

Les jeunes seront engagés et solidaires, ils pourront vivre et s'installer dans toutes les communes du territoire.

Les familles, dont les plus fragiles, trouveront facilement des **réponses** adaptées et pérennes à leurs besoins quel que soit leur lieu de résidence

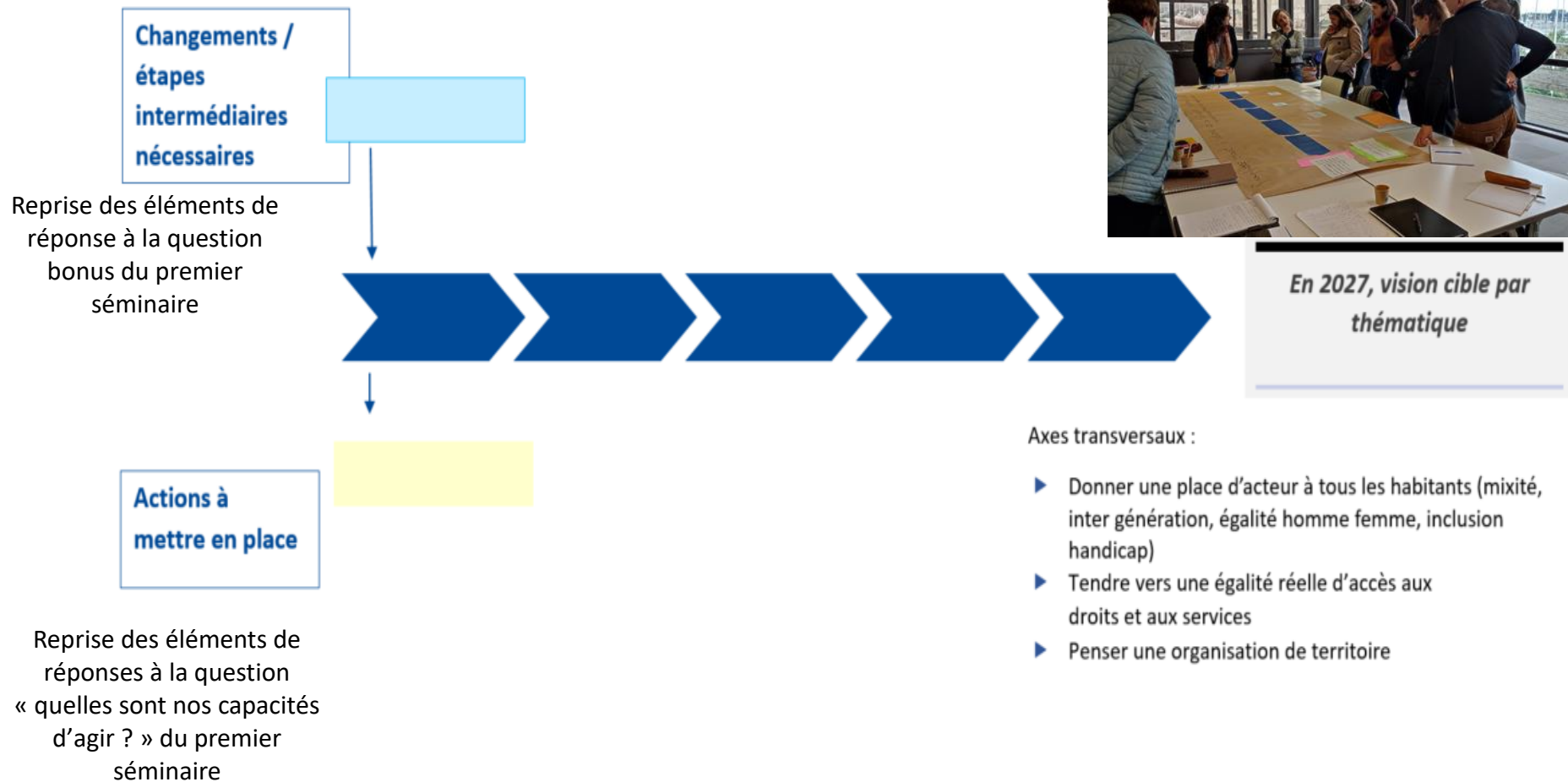
Les habitants contribueront à développer un territoire solidaire (égalité territoriale, mixité, inter génération...) et écoresponsable (mobilité douce, alimentation en circuit court...)

Axes transversaux

- Donner une place d'acteur à tous les habitants (mixité, inter génération, égalité homme femme, inclusion handicap)
- Tendre vers une égalité réelle d'accès aux droits et aux services
- Penser une organisation de territoire

Ces visions cibles pour 2027 sont très ambitieuses et ne peuvent pas constituer un engagement ni de la part des élus ni de la part des professionnels. C'est un cap que l'on se donne pour donner un sens à l'action, pour agir collectivement.

- **Ateliers Approche orientée changement (AOC)** : capitaliser sur le travail réalisé lors du premier séminaire pour construire la stratégie collective du territoire. Elle permet de réfléchir aux **étapes successives à parcourir et les actions structurantes à mettre en œuvre** pour atteindre **une vision positive et réaliste des changements visés**
10 groupes de 15 personnes

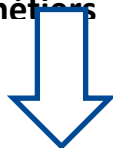


~~Séminaire 3 - le 4 mai 2023~~ **consolider le schéma de développement du projet de services aux familles porté par la CTG 2023-2027**

Séminaire 2

Les 5 feuilles de route thématiques qui identifient les étapes clés et les actions structurantes s'articulent autour de **4 axes de travail** :

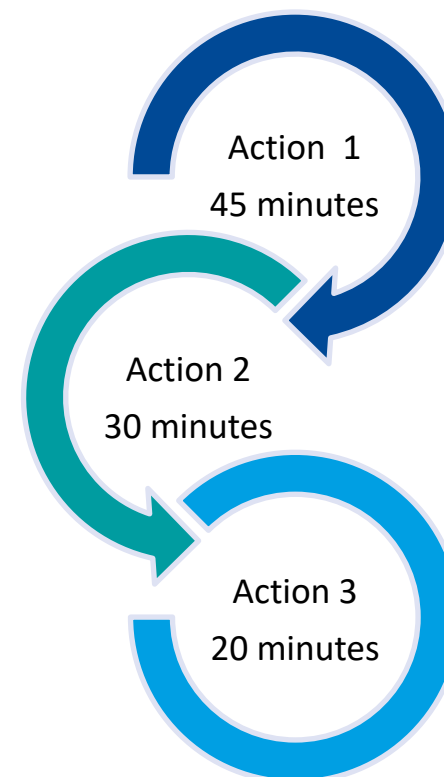
- ▶ **Communication**
- ▶ **Amélioration, développement, création de structures et de services, accessibilité**
- ▶ **Réseaux**
- ▶ **Attractivité des métiers**



Sélection de 15 actions sur les 5 feuilles de routes thématiques sur les 157 actions produites

Séminaire 3

Construction de 15 fiches actions en capitalisant sur la production du deuxième séminaire en travaillant sur 3 actions par personne :



AR Prefecture

017-211700281-20231012-DEL07_12102023-DE

Reçu le 13/10/2023

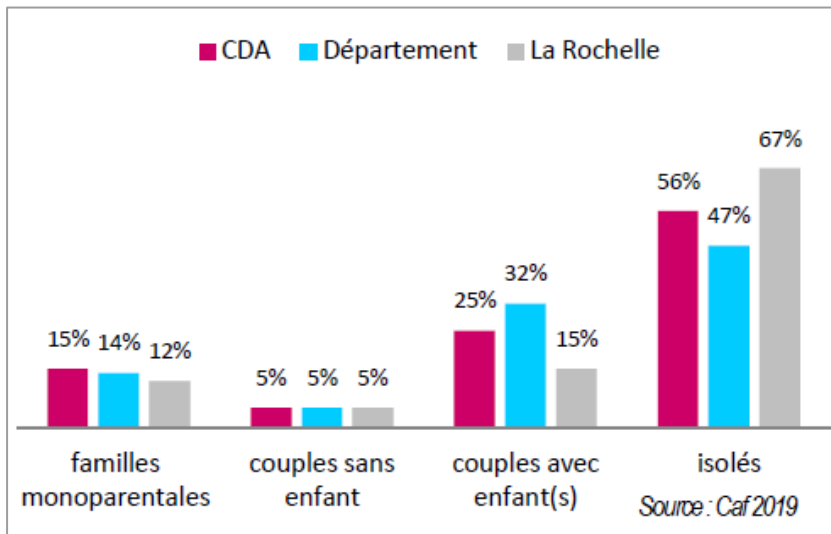
Publié le 13/10/2023

2. Diagnostic social et familial du territoire



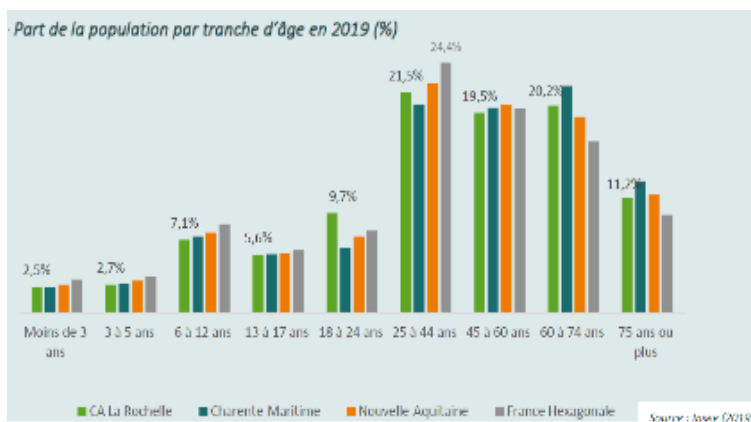
Portrait social du territoire¹

Avec 175 608 habitants en 2020, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et ses 28 communes représentent ¼ de la population de Charente-Maritime.



L'accroissement annuel de la population entre 2013 et 2019 est de + 0,98 %, soit une augmentation moyenne de 1 657 personnes par an. Cet accroissement est supérieur aux moyennes départementale (+0.5%), régionale (+0,47 %) et nationale (+0,37 %). Cependant, cette tendance n'est pas homogène sur le territoire.

En effet, si cette augmentation de la population concerne toutes les tranches d'âge les effectifs des classes d'âge les plus avancées augmentent plus vite que les classes d'âges les plus jeunes. Ainsi, elle est de 0,42 % pour les moins de 25 ans (soit 1 192 jeunes par an) et de 1,72 % (soit 1 822 personnes par an) pour la population de 75 ans et plus. Comparativement, la Charente-Maritime enregistre une baisse du nombre de jeunes (-0,42 %) et une augmentation moins marquée du nombre de personnes de 75 ans et plus (1,13). Près d'une famille sur cinq est une famille monoparentale (+24% entre 2008 et 2019), soit une surreprésentation par rapport aux territoires de référence et atteint 23% sur la commune de La Rochelle, et 26 % sur le QPV de Mireuil.

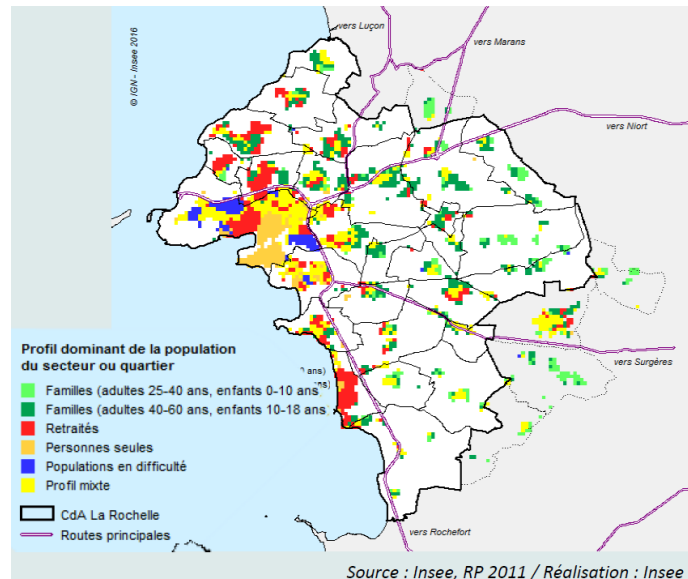


Jusqu'à 17 ans, la structure du territoire est proche de celle du département et de la région, soit légèrement inférieure à celle de la France métropolitaine. Puis, la population des 18-24 ans est plus importante dans la communauté d'agglomération de La Rochelle par rapport aux autres territoires. Cet excédent peut s'expliquer notamment par la présence du pôle universitaire qui accueille près de 15 000 étudiants chaque année¹². En 10 ans, le nombre d'étudiants a progressé de 44 %, passant de 10 126 à 14 576 étudiants en 2017-18 et avec une projection à 17 000 étudiants prévus en 2026.

Selon la projection Insee Omphale issue du scénario central, la part des moins de 25 ans devrait se stabiliser et représenter 26 % de la population en 2037, soit un peu plus que pour les autres références géographiques. Tandis que celle des 75 ans et plus, aujourd'hui correspondant à 11 % de la population, devrait poursuivre sa progression et

représenter 18 % en 2037, soit une part comparable aux autres références géographiques.

² La lettre de l'observatoire de l'agglomération de La Rochelle n°12. Mars 2020. 2 p.



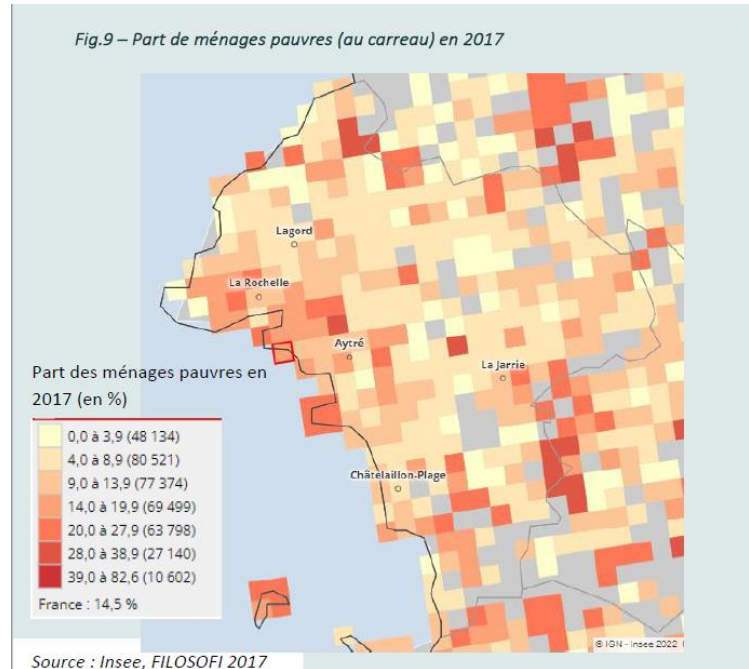
En 2016, l'Insee a réalisé une analyse typologique des quartiers et des secteurs de l'agglomération de La Rochelle. Cette analyse souligne une **forte périurbanisation des actifs et des familles**. Les territoires ont été regroupés en 6 profils socio démographiques :

- ▶ 2 profils de territoires dits « de famille » : installés loin de la 3e couronne pour les plus jeunes et en 2e couronne pour les adultes entre 40 et 50 ans ;
- ▶ Les retraités qui vivent plutôt dans les quartiers aisés ainsi qu'en bord de mer ;
- ▶ Les personnes seules : il s'agit plutôt d'étudiants ou de jeunes actifs qui habitent plutôt en centre-ville
- ▶ Les personnes en difficulté composées en partie par les familles monoparentales qui habitent le quartier de Mireuil, de Villeneuve-les-salines et de Port-Neuf mais aussi celui de La Pallice ;
- ▶ Les profils mixtes qui intègrent toutes les catégories de population c'est notamment le cas à Aytré.

▶ Une surreprésentation des cadres et des professions intermédiaires parmi les actifs

Sur la communauté d'agglomération de La Rochelle, la répartition des actifs selon la catégorie socio-professionnelle est différente de celle du département, de la région et de la France. Ainsi, **l'agglomération de la Rochelle a une proportion plus élevée de professions intermédiaires (28 %), de cadres (18 %) et une moindre présence d'agriculteurs (0,6 %), d'artisans et de commerçants (9 %) et d'ouvriers (16 %).**

En Charente-Maritime, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle est le territoire qui bénéficie du plus grand nombre d'emplois liés au tourisme (en effectif) avec 3 700 emplois touristiques en moyenne en 2016, soit 6 % de l'emploi total sur l'agglomération de La Rochelle (Source : Agglomération de La Rochelle).



► Un niveau de vie plutôt favorable mais très hétérogène selon les communes

Avec 51 % des foyers fiscaux non imposés en 2020, le territoire se situe cinq points au-dessous des moyennes départementale et régionale. De plus, le **niveau de revenu annuel médian (23 540 euros)** des habitants de l'agglomération rochelaise en 2020 est plus élevé que ceux des autres échelons géographiques. Toutefois, des disparités de revenus sont observées, particulièrement à La Rochelle, avec des différences de revenus très marquées (variant de 9 910 € à moins de 16 500€ pour les 3 QPV et jusqu'à 22 900€ à dans le quartier de La Genette-Le Mail). De plus, le rapport inter décile (écart entre les 10 % les plus riches et 10 % les plus pauvres) est plus élevé dans l'agglomération de La Rochelle (3,2 vs 3,0 au niveau régional et départemental) confirmant de **fortes inégalités de revenus à l'intérieur d'une même commune, voire d'un même quartier**.

En 2020, **11,4 % de la population de l'agglomération vivent avec moins du seuil de pauvreté** (correspondant à 60 % du revenu médian national) soit un taux de pauvreté inférieur aux niveaux départemental (12,4 %) et régional (13,3 %).

L'analyse carroyée ci-contre met en évidence l'hétérogénéité que l'on peut observer au sein de l'agglomération avec un technique de quadrillage de carreaux de 1km*1km.

Ainsi, en 2017, en France, 14,5 % des ménages avaient un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté. A l'intérieur de l'agglomération rochelaise, ce taux est doublé au niveau de certains carreaux de Thairé, Esnandes, Marsilly, Aytré et Clavette.

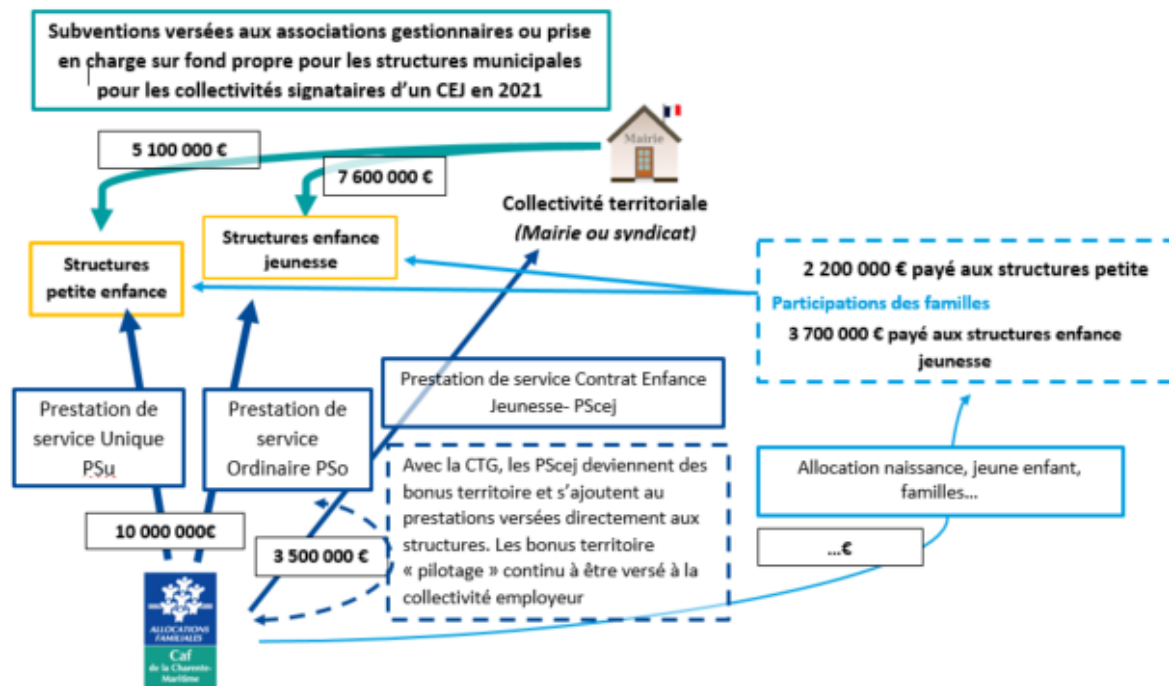
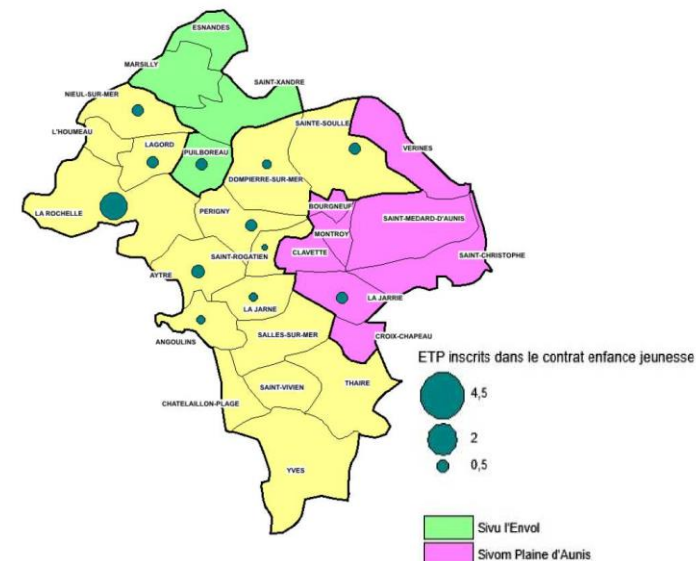
► Un taux d'allocataires élevé

Le nombre de personnes couvertes par la Caf sur la CDA est de 85 771 en 2019, soit **51 % de la population allocataire CAF**, taux supérieur à celui du département (43 %). Il est de 43 574 personnes à La Rochelle, soit 58 %, et 25 337 allocataires.

En 2021, **15 % des allocataires dépendent à 100 % des prestations**, ce qui est supérieur aux valeurs de référence (14 % pour le département et pour la région ; 15 % pour la France hexagonale). Cette proportion atteint même **21 % pour les habitants de La Rochelle**. De même, la situation est défavorable pour la part de personnes dépendant à 50 % des prestations qui représentent 26 % des allocataires (34 % à La Rochelle soit un peu plus de 6 200 allocataires). Toujours en 2021, 5 245 allocataires perçoivent le revenu de solidarité active (RSA), **une augmentation de 3 %** par rapport à 2017 contre 2 % au niveau régional.

Focus sur l'impact global des financements CAF

► Il existe un partenariat fort et de longue date entre la CAF de la Charente Maritime et les communes et syndicats de l'Agglomération de La Rochelle. Ainsi, 10 communes et 2 Syndicats, SIVU L'Envol (4 communes) et SIVOM de la Plaine d'Aunis (8 communes), avaient signé des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ). Ces communes disposent de **13.65 postes de coordinateurs** (en équivalent temps plein). Ces postes sont appelés à évoluer vers des postes de Chargé de Coopération Territoriale /coordinateur CTG (Cf référentiel national annexe 1). Des Conventions Territoriales Globales Intermédiaires ont été signées avec les 6 communes hors CEJ, celles du Sud Agglo et l' Houmeau pour leur permettre de bénéficier de financement minimum dès 2018. Ces communes ne bénéficient pas de poste de coordinateur.



Mécanisme de financement des structures d'accueil d'enfant de l'Agglomération

Source données CAF 2021

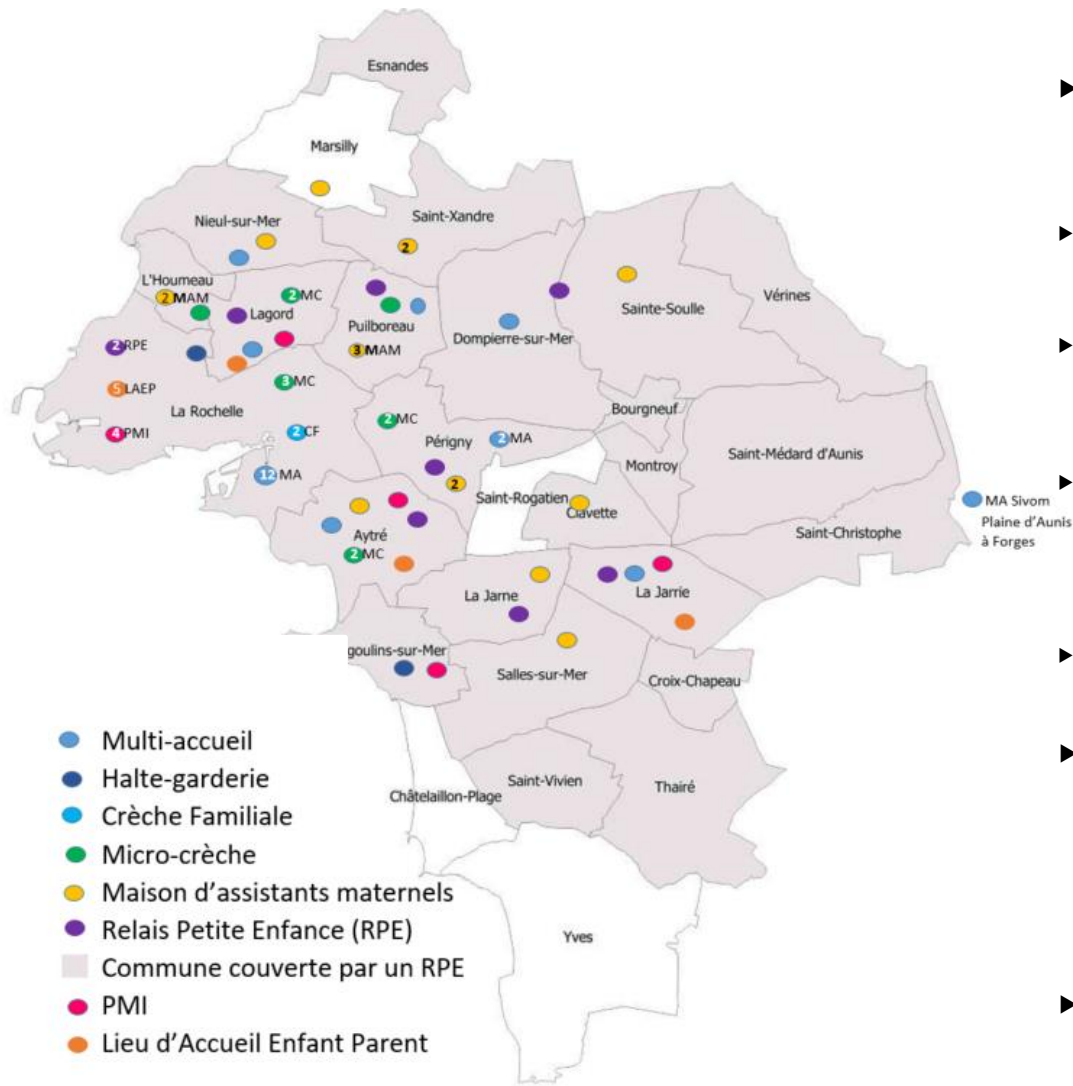
► En 2021, le poids économique global du fonctionnement des structures d'accueil Petite Enfance, Enfance et Jeunesse (0 à 17 ans) représente 28 600 000€. Il est pris en charge à 47% par la CAF, à 33% par les communes et à 20% par les familles.

► La Convention Territoriale Globale s'adosse à une réforme des financements CAF qui ne concerne que la part des Prestations de services CEJ.

Celle-ci reste du même montant, attachée au territoire de compétence du Contrat Enfance Jeunesse. De ce fait, la réforme maintient les inégalités territoriales préexistantes : les montants des bonus territoires sont très individualisés avec des montants allant de 0.15€ à 0.88€ par heure d'accueil pour les structures enfance par exemple. Cependant, les structures qui n'était pas incluses au CEJ, perçoivent à présent un bonus territoire. Cette aide sera versée directement aux gestionnaires de structures qu'elles soient municipales ou associatives.

Où et comment accueille-t-on les tous petits (– de 3 ans) et leurs parents ?

Implantation des structures Petite Enfance



- ▶ Un taux de couverture de **81% en moyenne en 2019** mais qui cachent de fortes disparités - 22% EAJE, 54% assistants maternels, 2% école maternelle, 4% salariés à domicile
- ▶ **Une évolution constante du nombre d'enfants de moins de 3 ans** depuis 2017 à l'inverse de la tendance départementale- En 2019, il y a 4 409 habitants de – de 3 ans sur le territoire
- ▶ 8 Relais petite enfance qui donne une information globale : 7 guichets uniques avec 4 communes en zone blanche (dont 4 guichets famille)
- ▶ **L'accueil individuel est le 1^{er} mode d'accueil** mais une baisse moyenne de 3,5% du nombre de professionnels chaque année depuis 3 ans, une moyenne d'âge de 55 ans qui risque de fragiliser la réponse au besoin d'accueil (**16% ont 60 ans et plus**)
- ▶ Des communes avec des **Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) saturés et des communes sous dotées en équipements**. Pour autant le taux d'occupation moyen fluctue de 69% en 2018 à 72% en 2021. **L'optimisation des heures vacantes, y compris pour des accueils ponctuels, est un levier direct d'augmentation de l'offre.**
- ▶ Une majorité de familles qui rencontrent de fortes **difficultés à accéder aux modes d'accueils** (enquête service aux familles)
- ▶ 1 seule crèche labélisée à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) :
 - 10% des familles monoparentales ont un enfant de moins de 3 ans
 - 23% des enfants de moins de 3 ans vivent dans une famille dite « à bas revenus » en 2017
 - Parmi les 1927 inscrits en EAJE en 2021, 30% vivent dans une famille dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté.
- ▶ Des directions de structures qui se sentent isolées, en demande de plus d'accompagnement pour développer leurs accueils et faire face à **la pénurie de professionnels**

En 2027, toutes les familles trouveront des réponses plurielles à leurs besoins d'accueils (accueil ordinaire, horaires atypiques, aides aux répits...) quel que soit leur lieu de résidence

Focus sur l'état de l'offre d'accueil au regard du bilan financier des 25 Etablissements d'Accueils du Jeune Enfant (EAJE)

Les données des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) ici présentées sont anonymes (20 Multi accueils = MA ; 2 Crèches familiales = CF, 2 Halte-garderie = HG, Micro-crèche=MC).

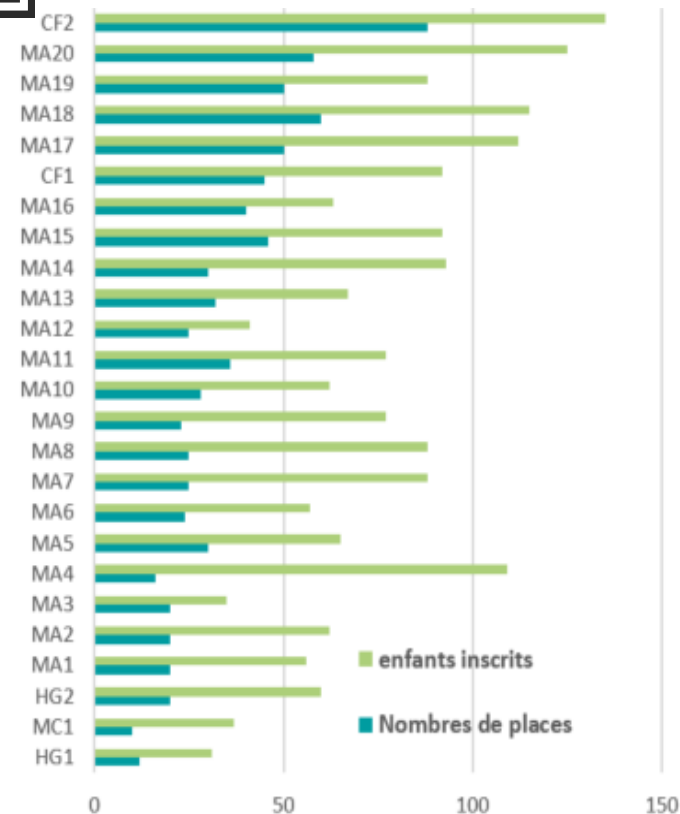
Chaque structure est unique avec un mode de fonctionnement qui lui est propre (capacité d'accueil de 10 à 90 places, heures d'ouverture, fourniture couches et repas, propositions pédagogiques, composition de l'équipe...), elles ne sont pas comparables entre elles.

⚠ Le coût moyen de l'accueil ici présenté est calculé par enfant accueilli et non par place : ce mode de calcul est plus représentatif des réalités du territoire.

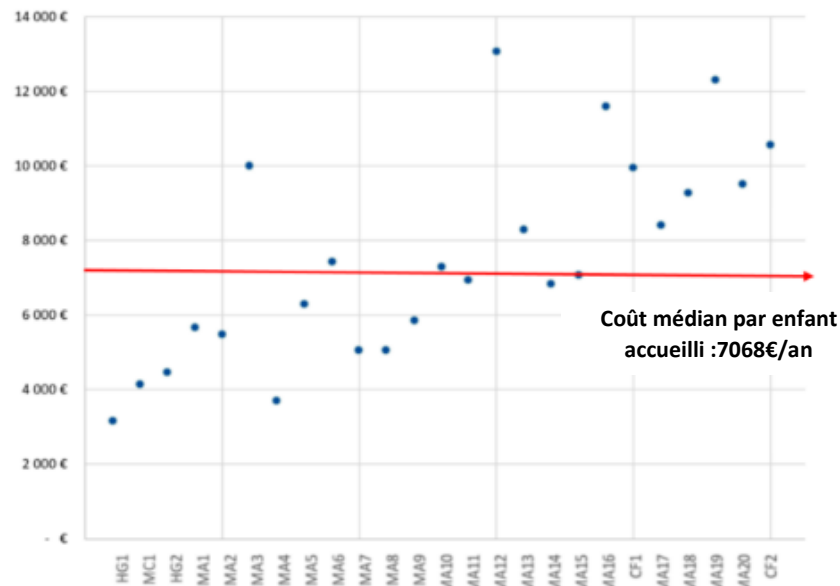
Profil type d'un EAJE du territoire :

- 1 place (=1874h d'accueil) accueille en moyenne 2.3 enfants,
- 1 structure a en moyenne 33.3 places et accueille en moyenne 77 enfants par an

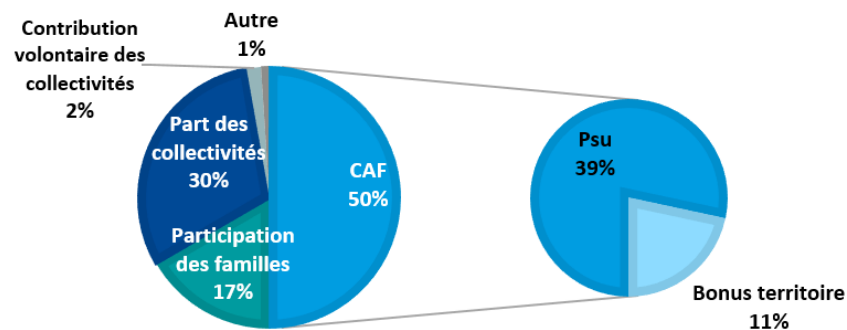
En 2021, 833 places en EAJE accueillent 1927 enfants



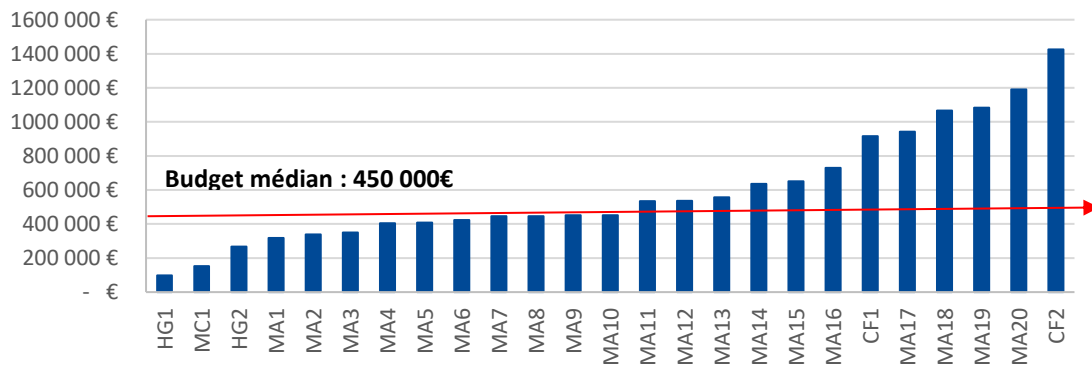
Coût moyen de l'accueil par enfant accueilli dans chaque EAJE en 2021



RÉPARTITION DES CHARGES FINANCIÈRES GLOBALES DES EAJE EN 2021

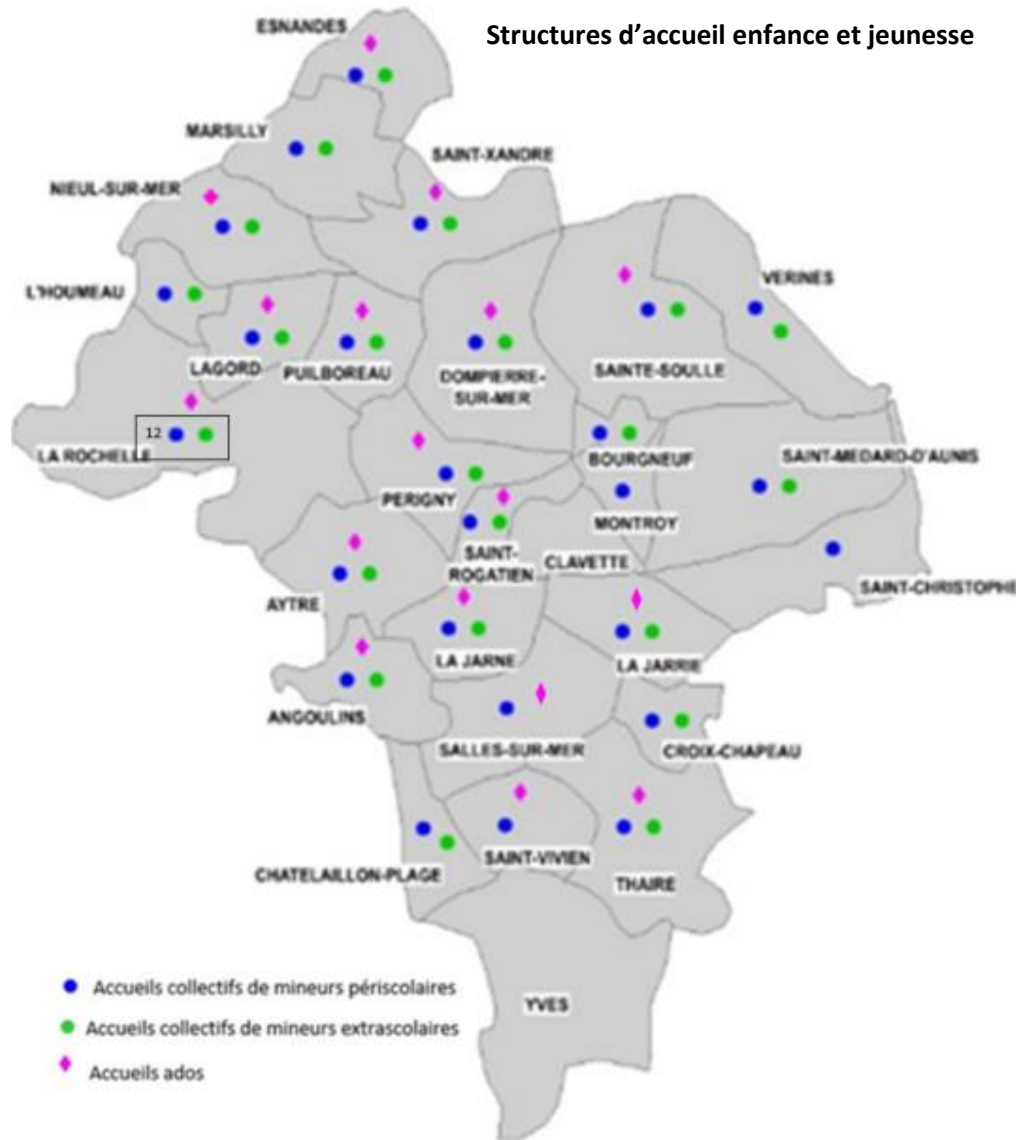


Budgets de fonctionnement des 25 Etablissements d'Accueils du Jeunes enfants publics et associatifs en 2021



Toutes les données traitées ici sont issues des déclarations CAF des gestionnaires. Bien que chacun s'engage sur la qualité des données transmises, elles restent de leur responsabilité. Les données recueillies émanent de logiques comptables propres à chaque organisation (clé de répartition pour les organisations assurant la gestion de plusieurs services, prise en compte ou non de charges générales...), elles ne donnent aucune information sur l'équilibre budgétaire de chaque structure et ne permettent pas de comparer des structures aux modes de fonctionnement très différents.

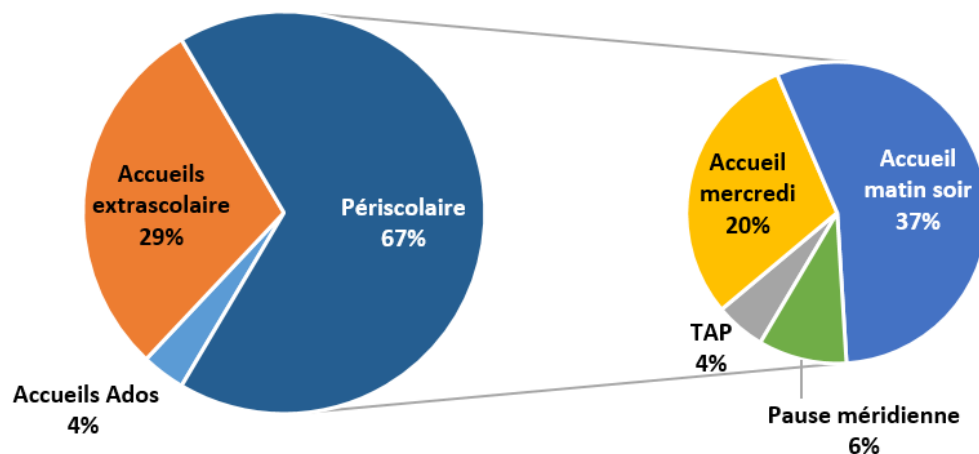
Où et comment accueille-t-on les enfants de 3 à 15 ans et leurs parents ?



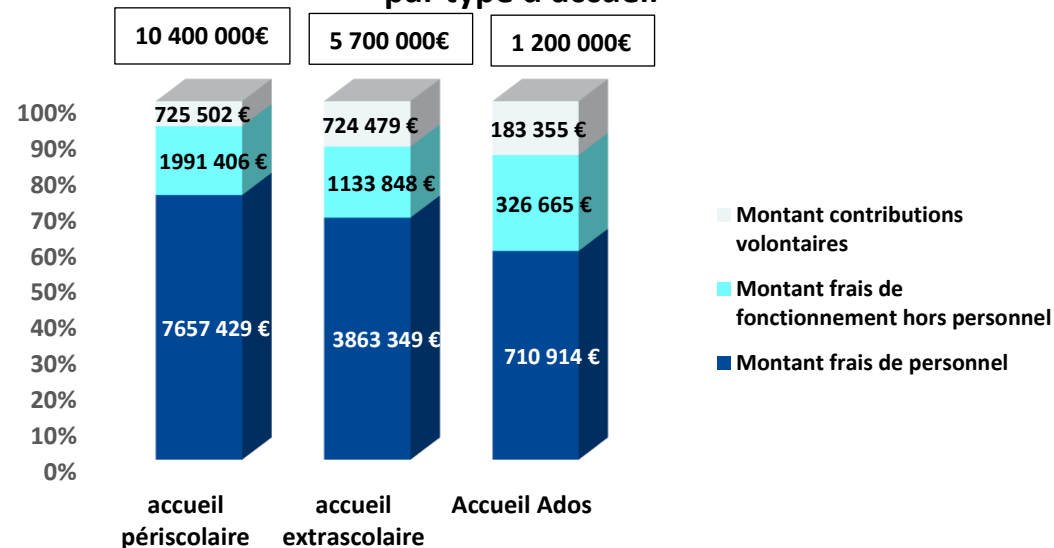
- ▶ Une augmentation constante entre 2015 et 2019 des 3-5 ans (+2,7% ; 4730 enfants en 2019), des 6-10 ans (+5,6% ; 8700 enfants en 2019), et des 10-14 ans (+1,3% ; 9213 enfants en 2019).
- ▶ 27 communes sur 28 bénéficient d'au moins une offre d'accueil de loisirs. Le territoire compte **35 accueils périscolaires et 30 accueils extrascolaires** dont
 - 20 sont en gestions municipales (les autres en gestion associative)
 - 12 sont labellisés jeunesse et 15 promeneurs du Net
- ▶ Des accueils de loisirs saturés (capacité des locaux et pénurie de professionnels)
- ▶ Une information globale donnée par 4 guichets uniques Familles (La Rochelle, Lagord, Puilboreau et Périgny)
- ▶ Une augmentation du nombre et de l'amplitude horaire des fréquentations notamment sur le temps périscolaire
- ▶ Une majorité de familles qui rencontrent de fortes difficultés d'accès aux modes d'accueils notamment pendant les périodes de vacances
- ▶ Un fort partenariat avec l'école et les acteurs de l'éducation populaire (sport, culture, environnement) et de nombreuses interventions sur temps scolaire, mercredi et vacances mais avec **de fortes inégalités territoriales**
- ▶ **Des politiques nationales qui gèlent les financements des structures 3-11 ans depuis près de 10 ans alors que les besoins augmentent**

En 2027, tous les enfants auront accès à une offre éducative variée et de qualité sur tout le territoire avec une attention particulière pour les enfants à besoins spécifiques

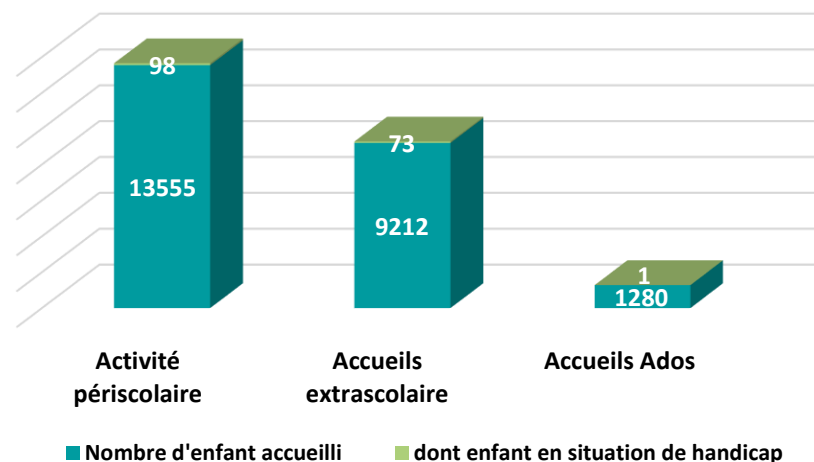
Répartition des 3 millions d'heures d'accueils réalisées sur la CDA en 2021



Répartition budgétaire globale des accueils de la CDA par type d'accueil



Nombre d'enfants accueillis en 2021 par type d'accueil



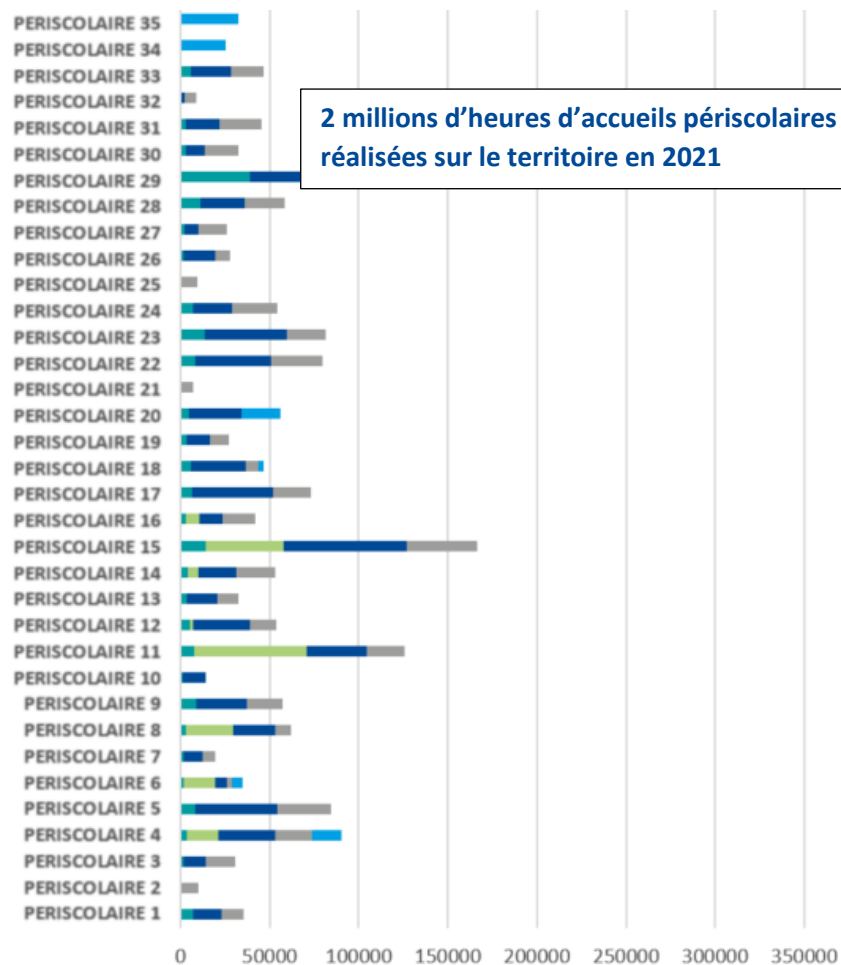
Toutes les données traitées ici sont issues des déclarations CAF des gestionnaires. Bien que chacun s'engage sur la qualité des données transmises, elles restent de leur responsabilité.

Chaque structure est unique avec un mode de fonctionnement qui lui est propre (heures d'ouverture, propositions pédagogiques, composition de l'équipe, sociologie du public accueilli...), elles ne sont pas comparables entre elles.

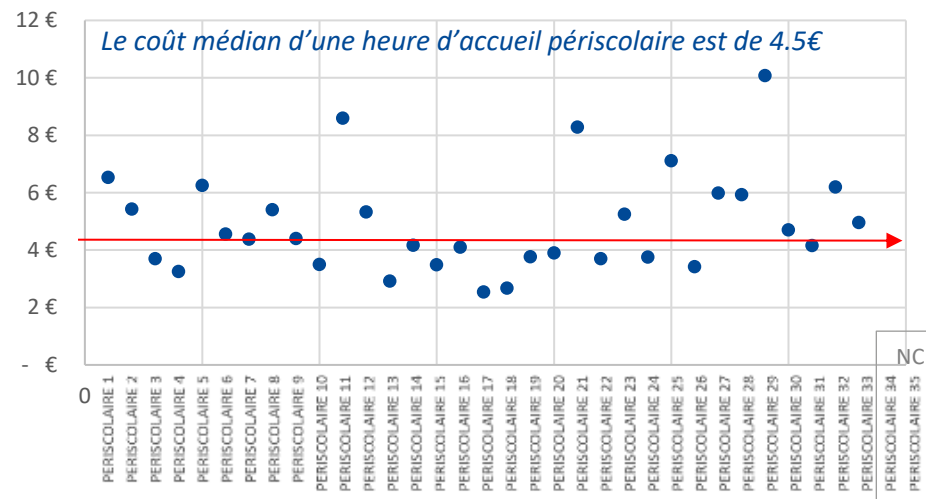
Les données recueillies émanent de logiques comptables propres à chaque organisation (clé de répartition pour les organisations assurant la gestion de plusieurs services, prise en compte ou non de charges générales...), elles ne donnent aucune information sur l'équilibre budgétaire de chaque structure et ne permettent pas de comparer des structures aux modes de fonctionnement très différents.

Focus 1 état de l'offre d'accueil périscolaire au regard du bilan financier des accueils du territoire

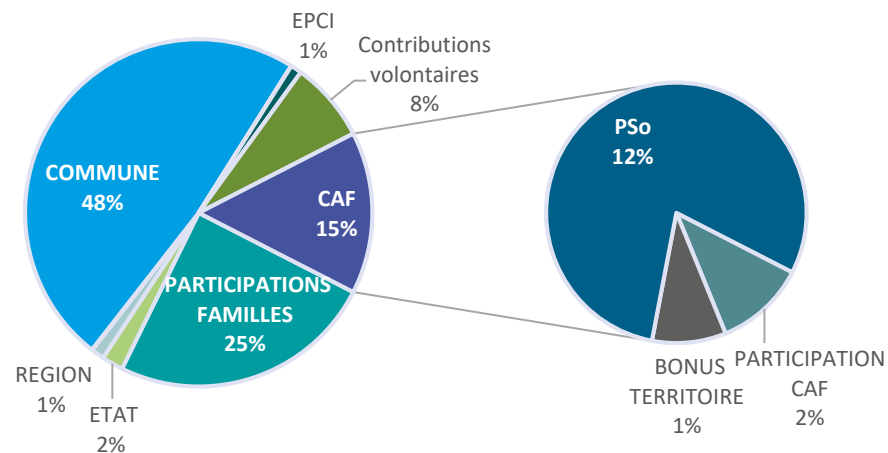
Différents types d'activités réalisées en 2021 par les 25 organisateurs d'accueil périscolaires – 17 organisateurs gèrent plusieurs équipements sur une ou plusieurs communes



Prix de revient d'une heure d'accueil en périscolaire



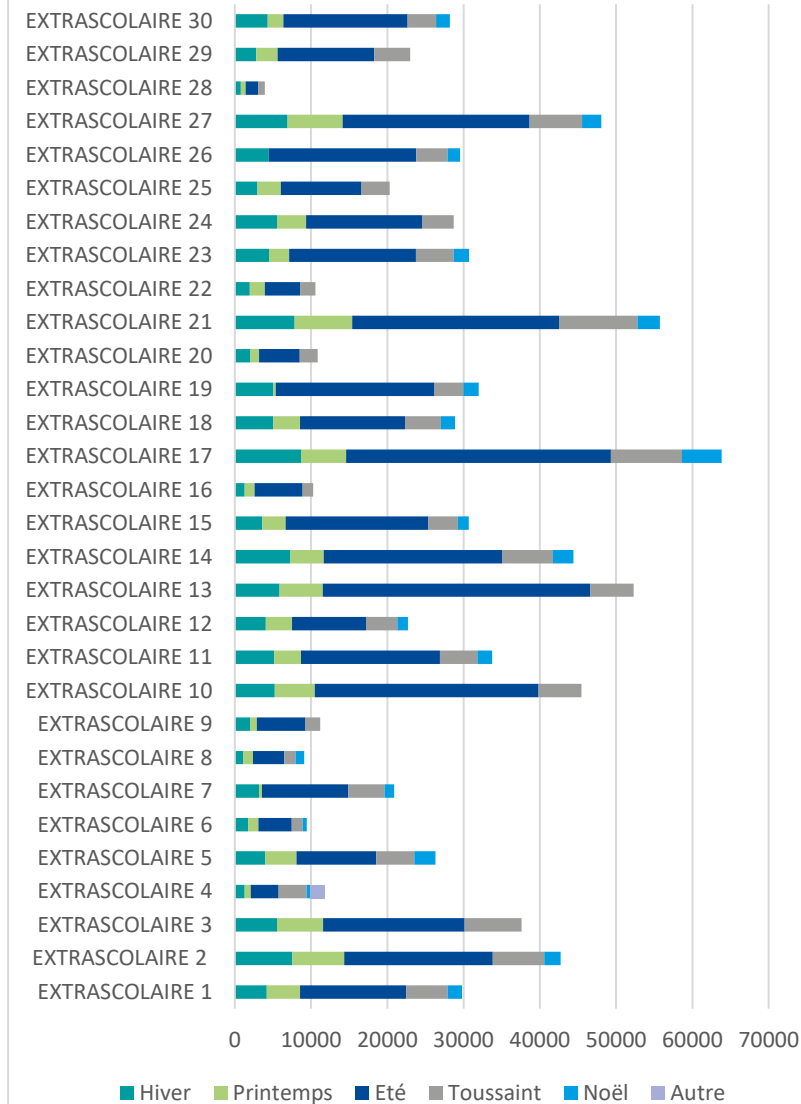
Répartition des financements des accueils périscolaires



Les temps d'accueils périscolaires du midi pris en compte dans les heures d'activité mentionnées sur le graphique ci-dessus sont uniquement les heures déclarées sous le statut d'accueil collectif de mineurs et bénéficiant d'un financement CAF. Les heures d'accueils « pause méridienne » sans déclaration et sous la responsabilité du Maire sont bien plus nombreuses.

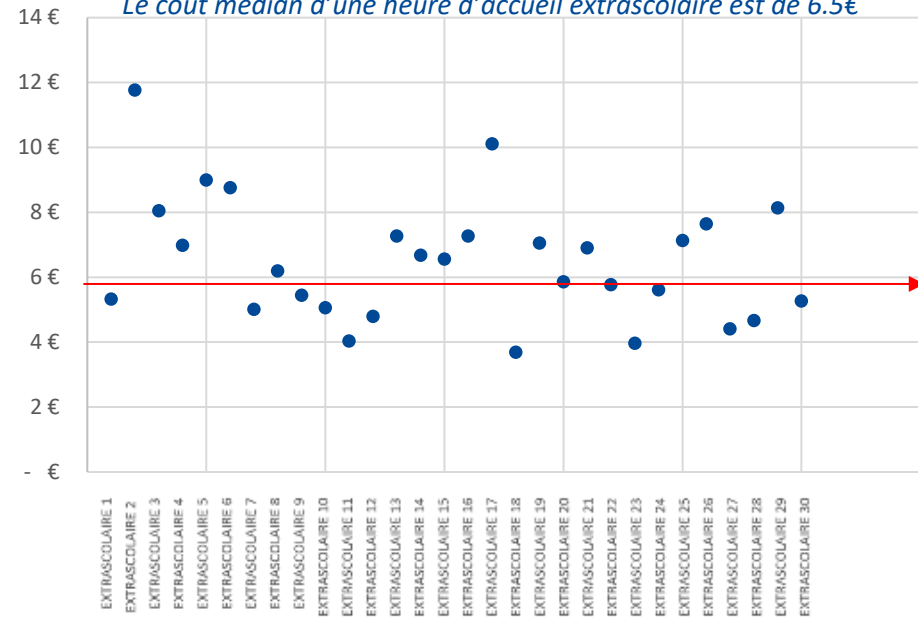
Focus sur l'état de l'offre d'accueil extrascolaire au regard du bilan financier des structures du territoire

Répartition des 900 000 heures d'accueils réalisées en 2021 par les 30 accueils extrascolaires

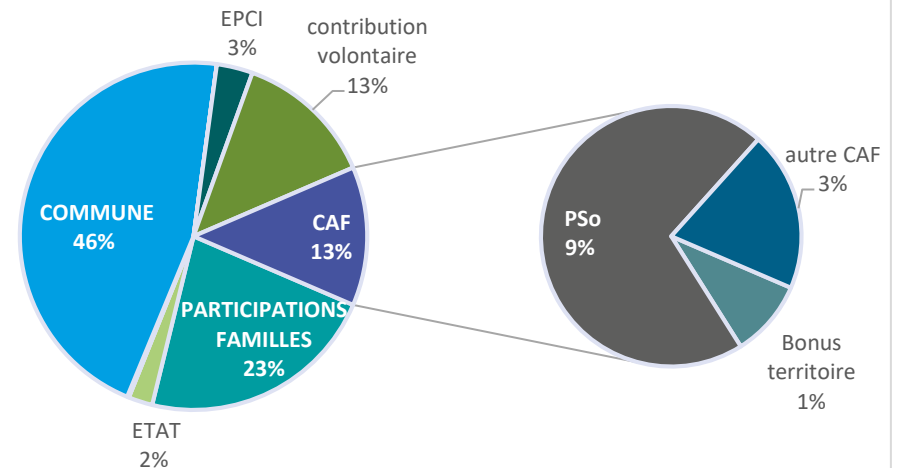


Prix de revient d'une heure d'accueil extrascolaire

Le coût médian d'une heure d'accueil extrascolaire est de 6.5€

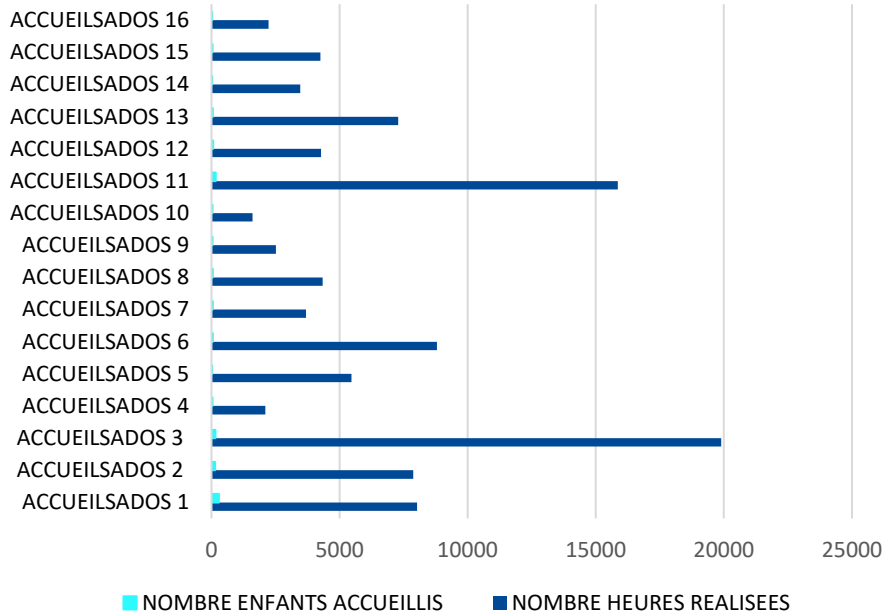


Financement des accueils extrascolaires

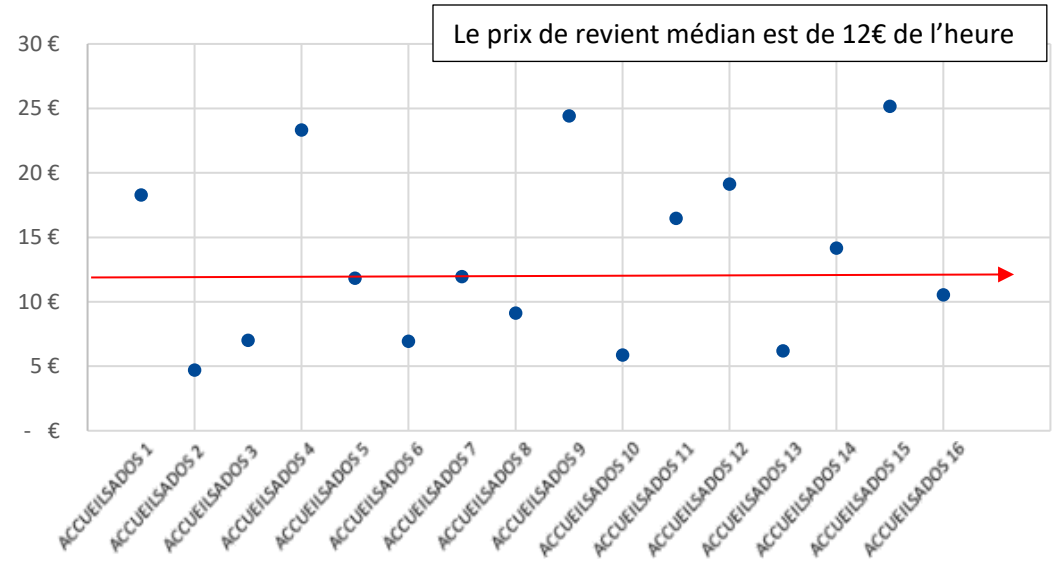


Focus sur l'état de l'offre d'accueil Ados au regard du bilan financier des structures du territoire

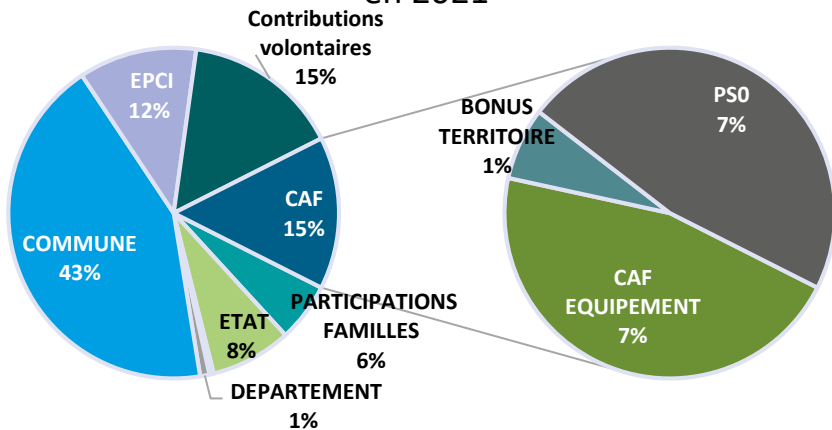
En 2021, 16 accueils ados accueillent 1280 jeunes sur une moyenne de 80h / an



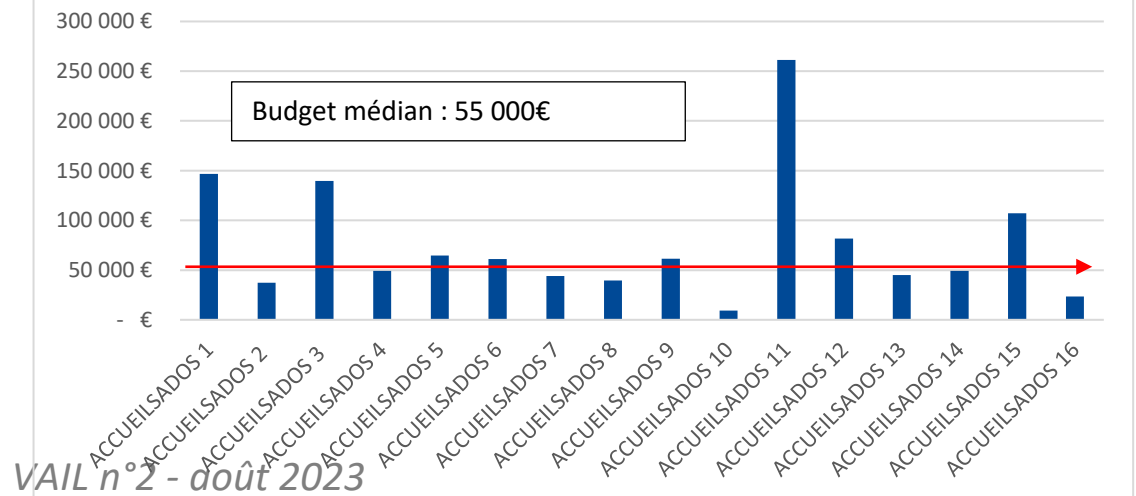
Prix de revient pour 1 heure d'accueil par structure



Répartition globale des recettes des accueils ados en 2021

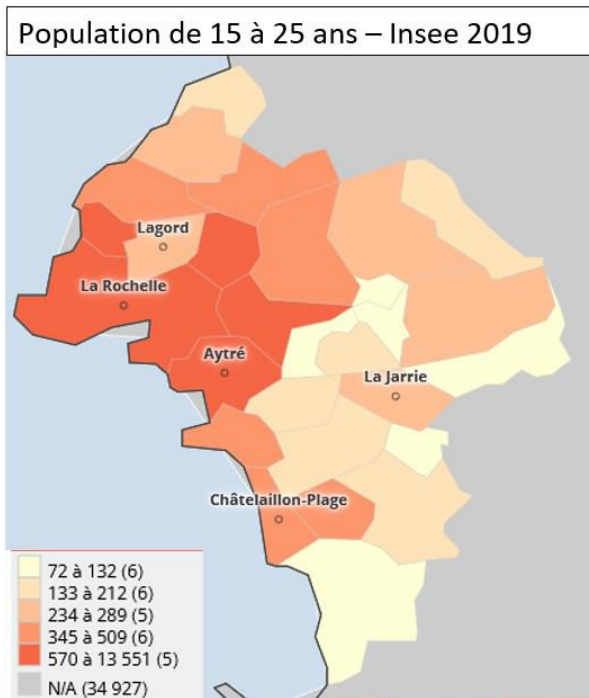


Budgets de fonctionnement des accueils ados (contributions volontaires inclus)



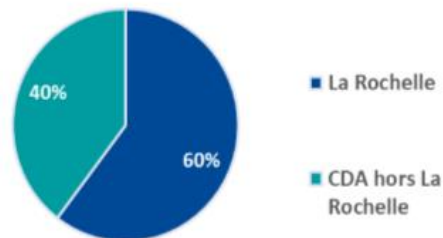
VAIL n° 2 - août 2023

Où et comment accompagne-t-on les jeunes (15-25 ans) et leurs parents ?



Répartition des 15-25 ans

source Insee 2019



- ▶ **Une augmentation constante** depuis 2017 des 15-19 ans (+3%) et des 20-24 ans (+2%)
- ▶ **8 lycées et 20 universités** et établissements d'enseignements supérieur **centralisés sur La Rochelle**
- ▶ **Des jeunes qui déclarent vivre seul** plus nombreux (39%) que la moyenne nationale (21%)
- ▶ **Un taux de pauvreté plus important que pour le reste de la population :**
 - 24% pour les moins de 30 ans sur la CDA en 2019 – 12% en moyenne sur l'ensemble de la population
 - 31% pour les moins de 30 ans à La Rochelle en 2019 – 18% en moyenne pour l'ensemble de la population Rochelaise
- ▶ **Tissu associatif et offres dédiées à la jeunesse très denses** mais peu de lisibilité, des réseaux à formaliser et à penser à l'échelle de l'agglomération
- ▶ Une offre très centralisée sur La Rochelle : **développer le maillage et la proximité notamment sur la question de l'emploi et de la mobilité**
- ▶ **Des volontés politiques et un développement des offres** de services, des équipements et des aides sur les dernières années
 - À mieux communiquer
 - Articuler droits communs porté par les acteurs jeunesse ou thématiques (logement, mobilité ...) et droits spécifiques portés par l'interCCAS notamment sur l'axe Santé et Autonomie insertion sociale et professionnelle.
- ▶ **Un soutien aux vacances, à la formation BAFA et code de la route** porté par le CDIJ en partenariat avec 24 communes sur 28.

En 2027, les jeunes seront engagés et solidaires, ils peuvent vivre et s'installer dans toutes les communes du territoire

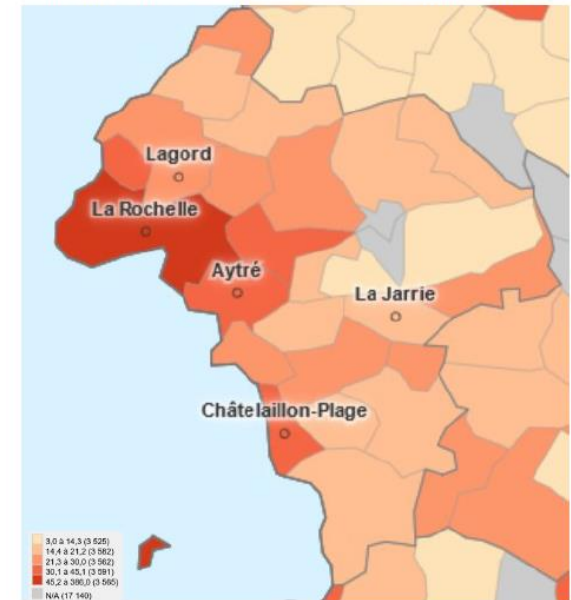
Où et comment accueille-t-on les familles à besoins spécifiques sur le territoire ?

Solidarité, handicap, accès aux droits, inclusion numérique...

- ▶ **Les communes du littoral sont constituées d'une mixité de population plus importante** avec de grands écarts de revenus plus marqués qu'à l'échelle départementale et des indicateurs de fragilités plus élevés que sur le reste du territoire (fragilité numérique, précarité énergétique, taux de familles monoparentales, taux d'allocataires des minima sociaux...)
- ▶ En septembre 2022, les 3 **premiers freins périphériques à l'emploi sont l'exclusion numérique** (14%), l'état de **santé** (9%) et le **moyen de transport** (7%) – les contraintes familiales (garde d'enfant...) arrivent en 5^{ème} position.
- ▶ **Une augmentation de 19% des enfants en situation de handicap entre 2015 et 2019** soit 962 enfants bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) en 2019
 - Instituts spécialisés à saturation
 - Emergences de nouvelles formes d'accueils et d'accompagnement (Educateurs en libéral) = quel modèle économique ?
 - Inclusion en milieu ordinaire : temps scolaire et temps péri et extrascolaire
- ▶ Donner un visage humain à la transformation numérique (rassurer, accompagner...)
- ▶ Les métiers de l'animation et de la jeunesse sont identifiés comme précaires
- ▶ **Articuler l'action sociale** de droit commun (mode d'accueil, plan de Transformation Numérique, Contrat Local de Santé, Plan AGGLO LA ROCHELLE MOBILITÉS...) et **l'aide sociale** (notamment le volet repérage et accès aux droits des publics invisibles de l'interCCAS)

Part des allocataires du Revenu de Solidarité Active par Communes pour 1000 habitants de 15– 64 ans

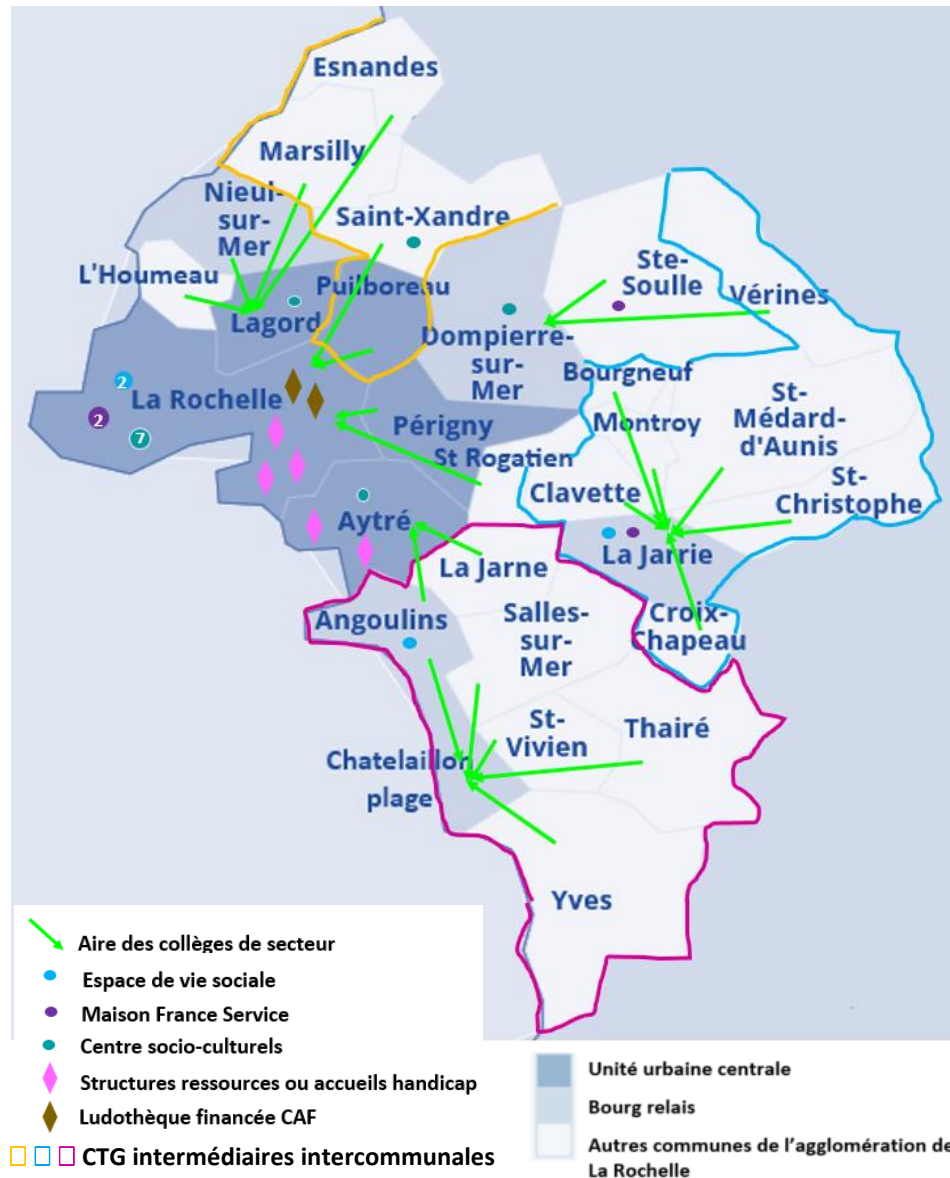
Source : CNAF-DSEER, FILEAS Base Communale Allocataires (BCA), données au 31/12/2019 ; Insee RP



En 2027, les familles, dont les plus fragiles, trouveront facilement des réponses adaptées et pérennes à leurs besoins quel que soit leur lieu de résidence

Comment vivre et habiter sur le territoire de l'Agglomération de La Rochelle ?

Logement, animation de la vie sociale, culture, sports et loisirs...



- ▶ **11 centres sociaux** dont 7 à La Rochelle, 4 Espaces de Vie Sociale, 4 Maisons France Service dont 2 en Quartiers Prioritaires de la Ville
- ▶ **1 contrat d'éducation culturelle, des équipements sportifs et culturelles communautaires ou qui fonctionnent en réseau** (bibliothèques...)
- ▶ **4 bourgs relais** qui disposent déjà d'un important appareillage d'équipements collectifs et commerciaux et d'une bonne desserte (en cours ou à venir) par les services de transports publics.
- ▶ **61% des familles ayant répondu au questionnaire sont satisfaites du lien social** sur le territoire (fête de quartier ou de village, entraide de voisinage, mixité...) mais les acteurs du territoire estiment qu'il faut **renforcer les actions d'animation de la vie sociale, d'aller vers...** pour créer du lien et des solidarités en incluant les nouveaux arrivants
- ▶ **Des évolutions en cours dont on attend les effets** : encadrement du locatif saisonnier, développement du réseau de pistes cyclables, rénovation énergétique des bâtiments publics, création de logements sociaux intégrant des critères de mixité...
- ▶ **Développer un sentiment d'appartenance et d'identité locale** : Valoriser les sportifs de hauts niveaux, l'identité « Territoire de la mer »
- ▶ **Un tissu associatif riche et pluriel** à coordonner pour rayonner sur toutes les communes, à soutenir de façon équitable sur toutes les communes
- ▶ Innover pour **développer une qualité d'accueil et d'accès des familles** aux événements sportifs et culturels

En 2027, les habitants contribueront à développer un territoire solidaire et écoresponsable

3- Schéma de développement et suivi-évaluation orienté changement



L'approche orientée changement, de quoi s'agit-il ?

Les « approches orientées changement » sont un ensemble d'outils et de méthodes pour planifier, suivre et évaluer des actions dont le but est d'accompagner des processus de changement. Au-delà de la méthodologie, elles invitent les acteurs impliqués à s'interroger sur leur vision d'un futur commun et sur leurs positions respectives. Cela semble tout indiqué pour un projet qui vise à définir comment on agit ensemble sur des champs de compétences partagées, sur un même territoire et pour un même public.

Il n'y a pas une approche par le changement, mais une diversité de méthodes et, surtout, une créativité à développer pour bâtir sa propre méthode. La démarche de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle s'est construite pas à pas, grâce aux contributions de chaque acteur engagé dans la démarche.

► **Fixer un cap : l'horizon vers lequel on veut aller, à long terme** - Amener les acteurs locaux à se projeter dans le futur, pour définir une vision commune du changement souhaité par les différents participants. Définir ensemble la situation idéale à laquelle ils aspirent et pour laquelle ils souhaitent unir leurs forces et agir.

Cette vision du changement est mise à l'épreuve d'une analyse du contexte tel qu'il est aujourd'hui : les facteurs positifs sur lesquels on pourra s'appuyer pour faire changer les choses, et les facteurs négatifs avec lesquels il faudra composer, ou qu'il faudra faire évoluer.

► **Tracer des chemins pour aller vers la vision cible** - Chaque chemin est un ensemble de conditions nécessaires pour que la vision se réalise : les étapes clés pour y parvenir (en plaçant l'acteur/ le public comme sujet du projet) et les actions structurantes qui vont contribuer au schéma de développement pour tendre vers notre ambition collective au regard des capacités et des positionnements de chacun. **Les acteurs sont le fondement du changement social et de sa pérennité.** Il ne s'agit pas de nier les jeux d'acteurs, les intérêts parfois différents des uns et des autres, mais de **faire alliance autour d'une vision commune, avec des valeurs cohérentes.**

Cette approche permet de se décentrer d'un plan d'actions à réaliser : le schéma de développement est conçu comme une contribution spécifique à **la réalisation des finalités profondes des actions de chacun qui convergent vers la vision**, aux côtés d'autres acteurs. Les approches orientées changement poussent à formaliser davantage la raison d'être de ces actions, les changements que l'on en attend concrètement et leurs finalités stratégiques à long terme ;

► **Suivre et réajuster, un suivi-évaluation pour aller vers la vision cible** - Il s'agit de regarder plus largement l'évolution du contexte où l'on intervient et dans lequel on n'est qu'une pièce du puzzle (le projet n'est pas nécessairement le principal moteur du changement). Le point de départ de l'évaluation est donc le changement, son impact pour les publics et pour les acteurs, et non le programme d'action. **Le suivi-évaluation s'inscrit dans une démarche itérative d'apprentissage et s'inscrit dans une logique de renforcement des capacités d'agir des acteurs et de pilotage stratégique.** Le suivi-évaluation orienté changement ne dispense pas d'un suivi classique de la réalisation des actions et des moyens d'intervention qui relèvent des porteurs de projet et d'une logique de gestion.

Les 15 actions structurantes inscrites au schéma de développement du Projet de Services aux Familles (en annexe) sont référencées par une lettre indiquant un axe de travail transversal :

A. Communication

B. Amélioration, développement, création de structures et de services, accessibilité

C. Réseaux

D. Attractivité des métiers

Accueillir les tout-petits (0-3 ans) et leurs parents

1^{ère} étape importante

- ▶ Les professionnels travaillent en réseaux
- ▶ Les élus sont sensibilisés aux problématiques des familles

2^e étape importante

Les professionnels sont accompagnés

3^e étape importante

Les familles ont une bonne connaissance de l'offre de service

4^e étape importante

Les familles accèdent à une offre d'accueil adapté à leurs besoins et de proximité

Ambition cible

Les familles trouveront des réponses plurielles à leurs besoins d'accueils quel que soit leur lieu de résidence

Etape importante : les Elus du territoire mènent une étude sur la mutualisation, le soutien à l'investissement en faveur de la Petite Enfance

Actions structurantes

C9 - Organiser et animer des réseaux de professionnels

B6 - Organiser la semaine de la Petite Enfance

D15 - Promouvoir les métiers de la Petite Enfance

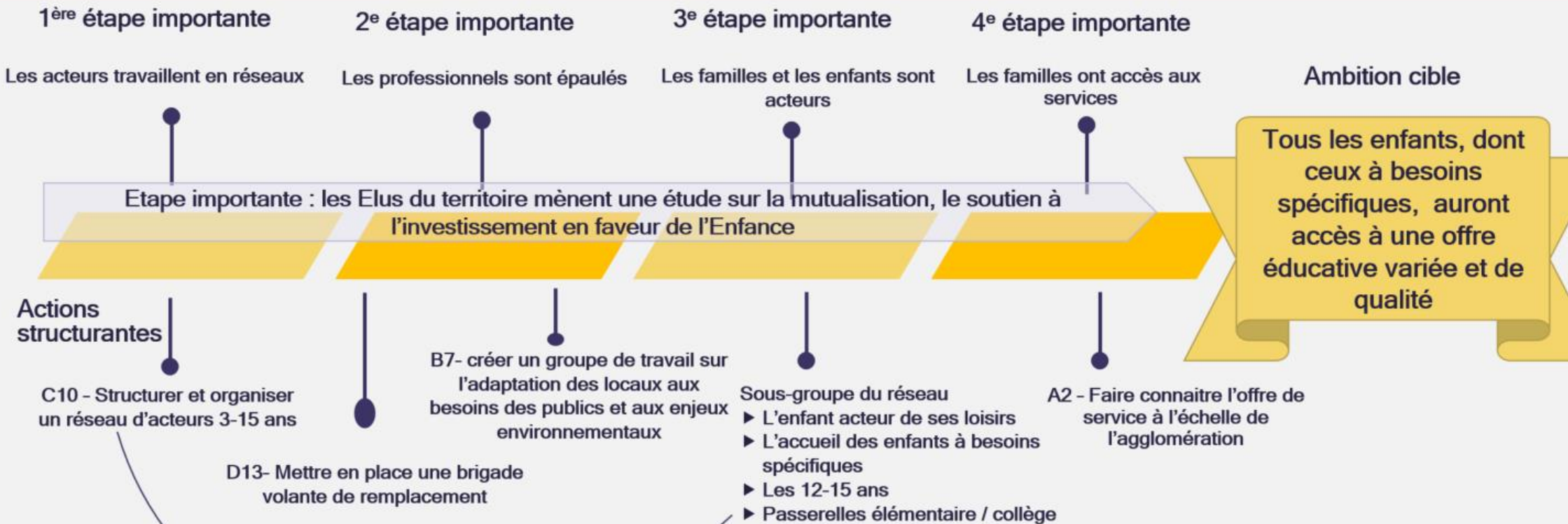
A1 - Créer un portail famille, un lieu dédié à l'accueil et des antennes de proximité

B5-
▶ Développer l'itinérance
▶ Créer de nouvelles places d'accueils individuelles et collectives

En lien avec les objectifs de :

- ▶ Fiche objectif n°01-06-01 du contrat de proximité 2022-2026 CDA de La Rochelle/Département de la Charente Maritime
- ▶ Schéma départemental des Services Aux familles CAF17- Département de la Charente Maritime

Accueillir les enfants (3-15 ans) et leurs parents



En lien avec les objectifs de :

- ▶ Fiche objectif n°01-06-02 du contrat de proximité 2022-2026 CDA de La Rochelle/Département de la Charente Maritime
- ▶ Schéma départemental des Services Aux familles CAF17- Département de la Charente Maritime
- ▶ Notre école, faisons-la ensemble et comité de filière « métiers de l'animation » Education Nationale et jeunesse

Accompagner les jeunes (15-25 ans) et leurs parents

1^{ère} étape importante

Les élus et les professionnels articulent les politiques et les actions jeunesse à l'échelle de l'agglomération

2^e étape importante

Les métiers de l'animation jeunesse sont consolidés et attractifs

3^e étape importante

Les jeunes sont pris en compte, ils ont une place adaptée dans les instances de décision

4^e étape importante

Les jeunes du territoire bénéficient d'un accès égalitaire aux services

Ambition cible

Les jeunes seront plus engagés et solidaires, ils pourront vivre et travailler dans toutes les communes du territoire

Etape importante : les Elus du territoire mènent une étude sur la mutualisation, le soutien à l'investissement en faveur de la Jeunesse

Actions Structurantes

C11 - Créer et animer un réseau élus et professionnels de la jeunesse

Renforcer la présence territoriale des acteurs intervenants auprès des jeunes de l'agglomération

Organiser 2 jours de formation des acteurs jeunesse / an
- En lien avec l'interccas -

Mener une enquête sur les besoins et les attentes des jeunes
- En lien avec l'interccas -

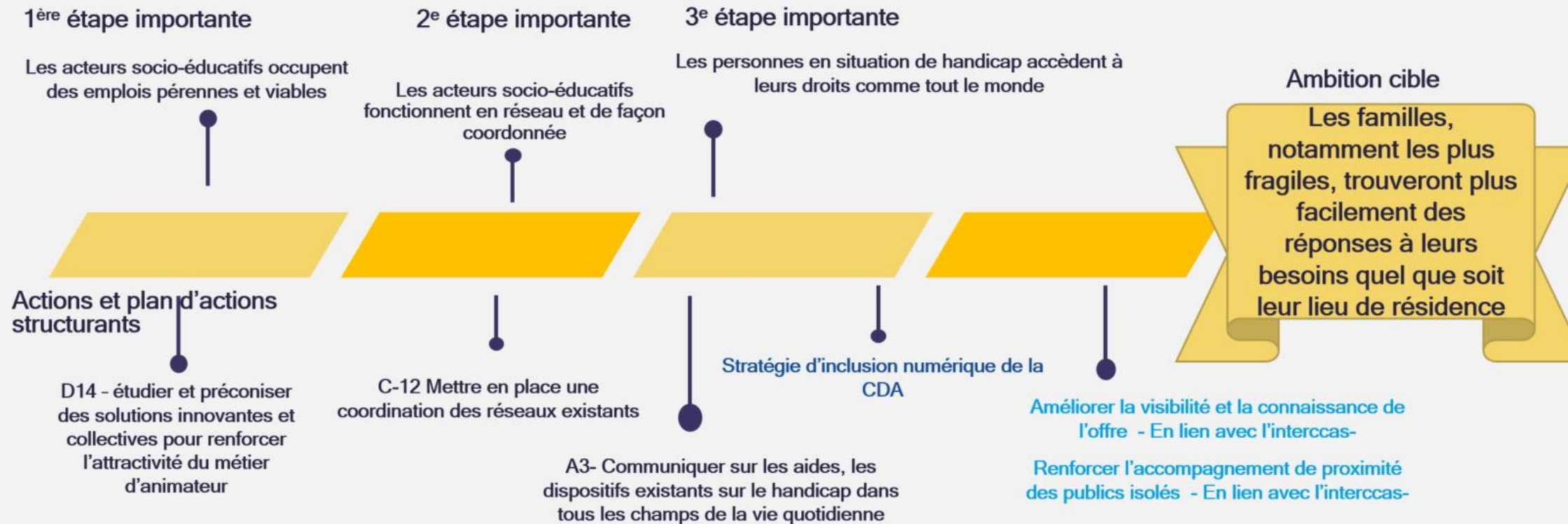
Encourager, accompagner, valoriser les projets des jeunes

A4 - Renforcer la communication autour de la Boussole des jeunes

B8 - Promouvoir et développer les services de transports et les services de proximité
- En lien avec agrémob -

- ▶ Fiche objectif n°01-07-01 du contrat de proximité 2022-2026 CDA de La Rochelle/Département de la Charente Maritime
- ▶ Plan départemental pour la jeunesse 2023-2028
- ▶ Schéma départemental des Services Aux familles CAF17- Département de la Charente Maritime
- ▶ Axe Jeunesse du projet social porté par l'Analyse des Besoins Sociaux de l'interccas

Accueillir les familles à besoins spécifiques



En lien avec les objectifs de :

- ▶ Fiche objectif n°01-05-03 du contrat de proximité 2022-2026 CDA de La Rochelle/Département de la Charente Maritime
- ▶ Axe accès aux droits du projet social porté par l'Analyse des Besoins Sociaux de l'interccas
- ▶ Schéma départemental des Services Aux familles CAF17- Département de la Charente Maritime
- ▶ Contrat local de santé

Vivre et habiter l'agglomération de La Rochelle

1^{ère} étape importante

Les habitants ont accès à une mobilité étendue

Actions structurantes

Agrémob et schéma directeur de déplacement de la CDA

2^e étape importante

Les acteurs se coordonnent

C-12 Mettre en place une coordination des réseaux existants

3^e étape importante

- ▶ Tout le monde parvient à se loger
- ▶ Les habitants ont accès à une nourriture saine
- ▶ Les habitants diminuent leurs empreintes carbone

- ▶ Plan Local d'urbanisme et de l'habitat
- ▶ Projet alimentation territoire
- ▶ La Rochelle Zéro Carbone

4^e étape importante

Les acteurs favorisent l'égalité fille-garçon

- D15 - Promouvoir les métiers de la Petite Enfance (mixité de genre)
- B8 - Promouvoir et développer les services de transports et les services de proximité
- En lien avec agrémob -

Ambition cible

Les habitants contribueront à développer un territoire solidaire et écoresponsable

En lien avec les objectifs de :

- ▶ Fiche objectif n°01-04-01 du contrat de proximité 2022-2026 CDA de La Rochelle/Département de la Charente Maritime
- ▶ Schéma départemental des Services Aux familles CAF17- Département de la Charente Maritime

Le suivi évaluation par thématique

Les indicateurs d'évaluation sont à construire. Exemple de trame d'évaluation pour la thématique petite enfance :

Accueillir les tout-petits et leurs parents**CHANGEMENT DURABLE SOUHAITÉ**

« En 2027, toutes les familles trouveront des réponses plurielles à leurs besoins d'accueils (accueil ordinaire, horaires atypiques, aides au répit...) quel que soit leur lieu de résidence »

| Changements intermédiaires visés | Indicateurs d'évaluation Quantitatif / qualitatif Modalité d'évaluation (journal de suivi des marqueurs de progrès, questions évaluatives...) | | |
|--|--|------|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les élus sont sensibilisés aux enjeux de la Petite Enfance ▶ Les professionnels travaillent en réseau | | 2024 | |
| | | 2025 | |
| | | 2026 | |
| | | 2027 | |
| Les professionnels sont accompagnés | | 2024 | |
| | | 2025 | |
| | | 2026 | |
| | | 2027 | |
| Les familles ont une bonne connaissance de l'offre de services | | 2024 | |
| | | 2025 | |
| | | 2026 | |
| | | 2027 | |
| Les familles accèdent à une offre d'accueil adaptée à leurs besoins et de proximité | | 2024 | |
| | | 2025 | |
| | | 2026 | |
| | | 2027 | |

4- Une organisation partenariale au service des coopérations



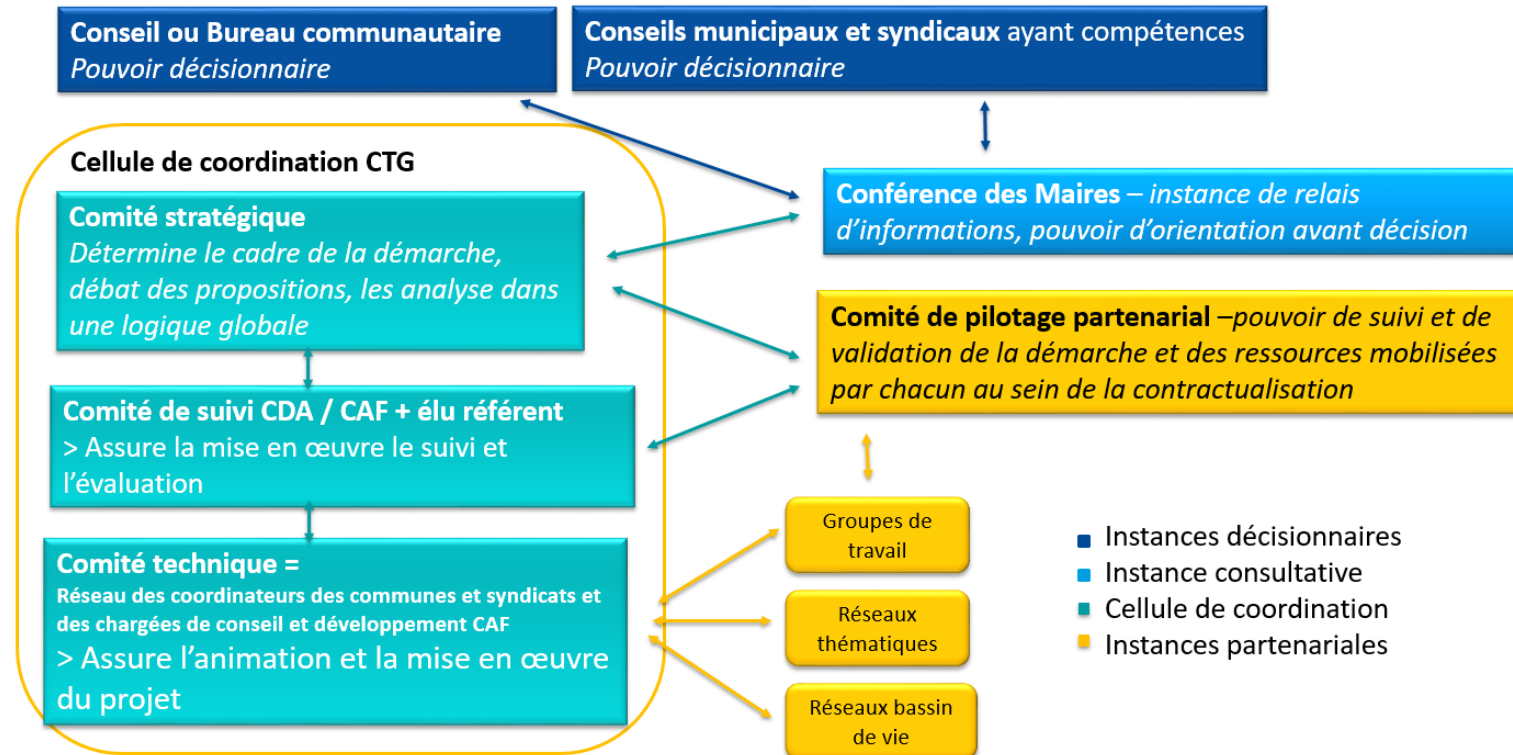
Projet de services

Les instances de pilotage du projet de services aux familles

Le projet est porté par une organisation de type « pilotage », l'intercommunalité joue un rôle de coordination, d'organisation globale et de mutualisation des moyens. Elle est **facilitatrice pour une mise en œuvre du projet porté par les communes**.

L'ingénierie est renforcée avec une interaction directe et un croisement des équipes de l'intercommunalité et des communes avec des missions thématiques ou territorialisées.

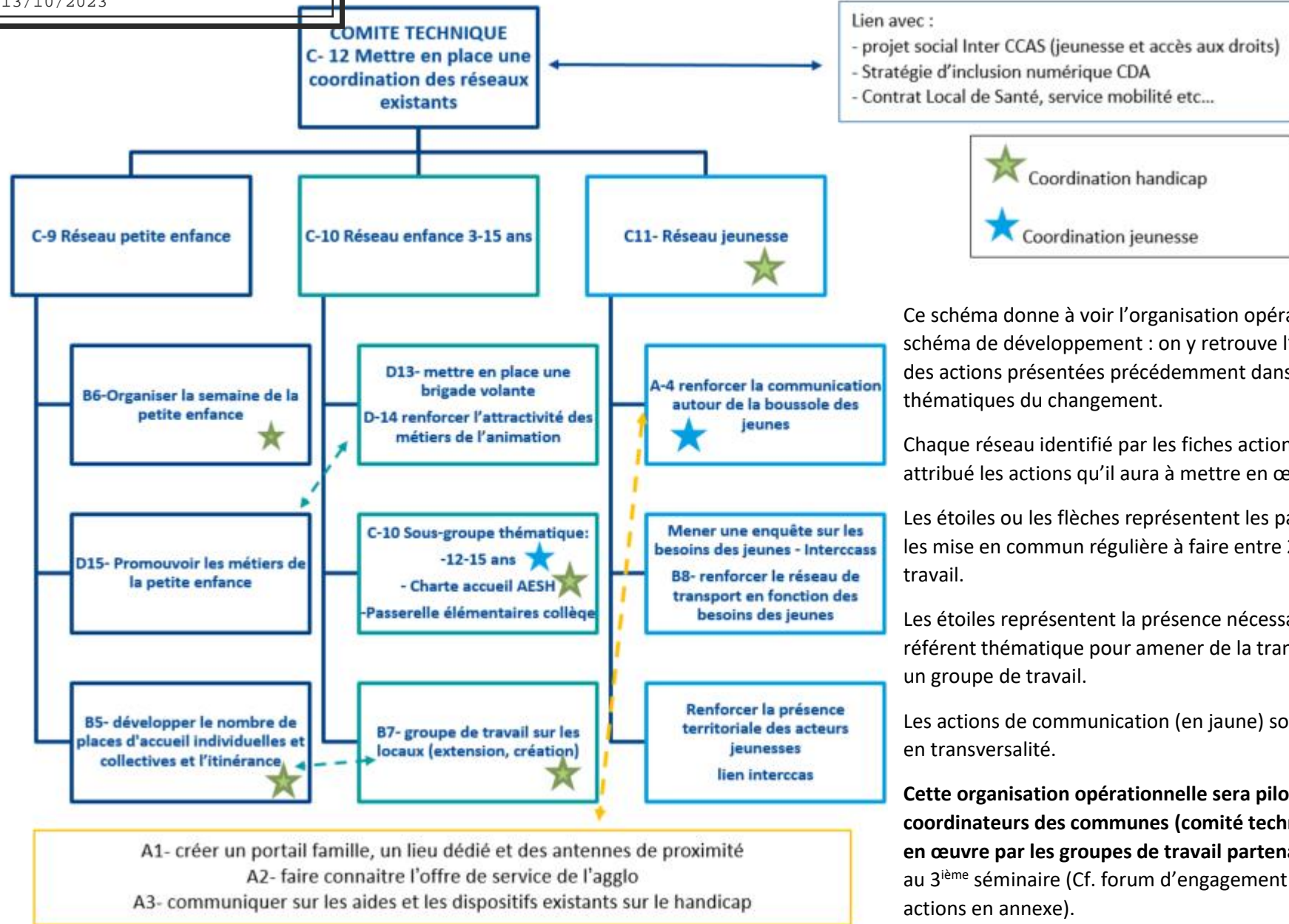
Les partenaires signataires (communes, Interccas, CAF, Conseil Départemental, Education Nationale et Préfecture) sont représentés au sein du comité de pilotage partenarial³.



³ Composition des instances détaillée et nominative en annexe.

AR Prefecture L'organisation opérationnelle

017-211700281-20231012-DEL07_12102023-1E
Reçu le 13/10/2023
Publié le 13/10/2023



Ce schéma donne à voir l'organisation opérationnelle du schéma de développement : on y retrouve l'ensemble des actions présentées précédemment dans les chemins thématiques du changement.

Chaque réseau identifié par les fiches actions se voit attribué les actions qu'il aura à mettre en œuvre.

Les étoiles ou les flèches représentent les passerelles ou les mise en commun régulière à faire entre 2 groupes de travail.

Les étoiles représentent la présence nécessaire d'un référent thématique pour amener de la transversalité sur un groupe de travail.

Les actions de communication (en jaune) sont à travailler en transversalité.

Cette organisation opérationnelle sera pilotée par les coordinateurs des communes (comité technique) et mise en œuvre par les groupes de travail partenarial identifié au 3^{ème} séminaire (Cf. forum d'engagement sur les fiches actions en annexe).

AR Prefecture

017-211700281-20231012-DEL07_12102023-DE
Reçu le 13/10/2023
Publié le 13/10/2023

ⁱ Sources et références :

Portrait social de l'Agglomération de La Rochelle CAF – 2022
Lettres et cahiers de l'Observatoire CDA de La Rochelle
Diagnostic du Contrat Local de Santé ORS 2023

Photos : Julien Chauvet – Ville de La Rochelle, Christophe Breschi – Ville de La Rochelle, Pierre Meunié – Agglo La Rochelle, Delphine MASSOT – CAF de La Charente Maritime et Pixabay.